

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle et internationale. 1913. Gand.
Auteur(s) secondaire(s)	Martin, René (1876-1921)
Titre	Exposition universelle et internationale de Gand 1913. Groupe XII B, classe 73. Verres et cristaux
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger, 42 rue du Louvre, [191.]
Collation	1 vol. (58 p.) : ill. ; 27 cm
Nombre de vues	72
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 795
Sujet(s)	Exposition internationale (1913 ; Gand, Belgique) Verre -- Industrie et commerce -- 1870-1914 Cristal (verre) -- Industrie et commerce -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	26/01/2023
Date de génération du PDF	16/02/2023
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE795

8^e. Xae 1

P 981

8°

Xae 795

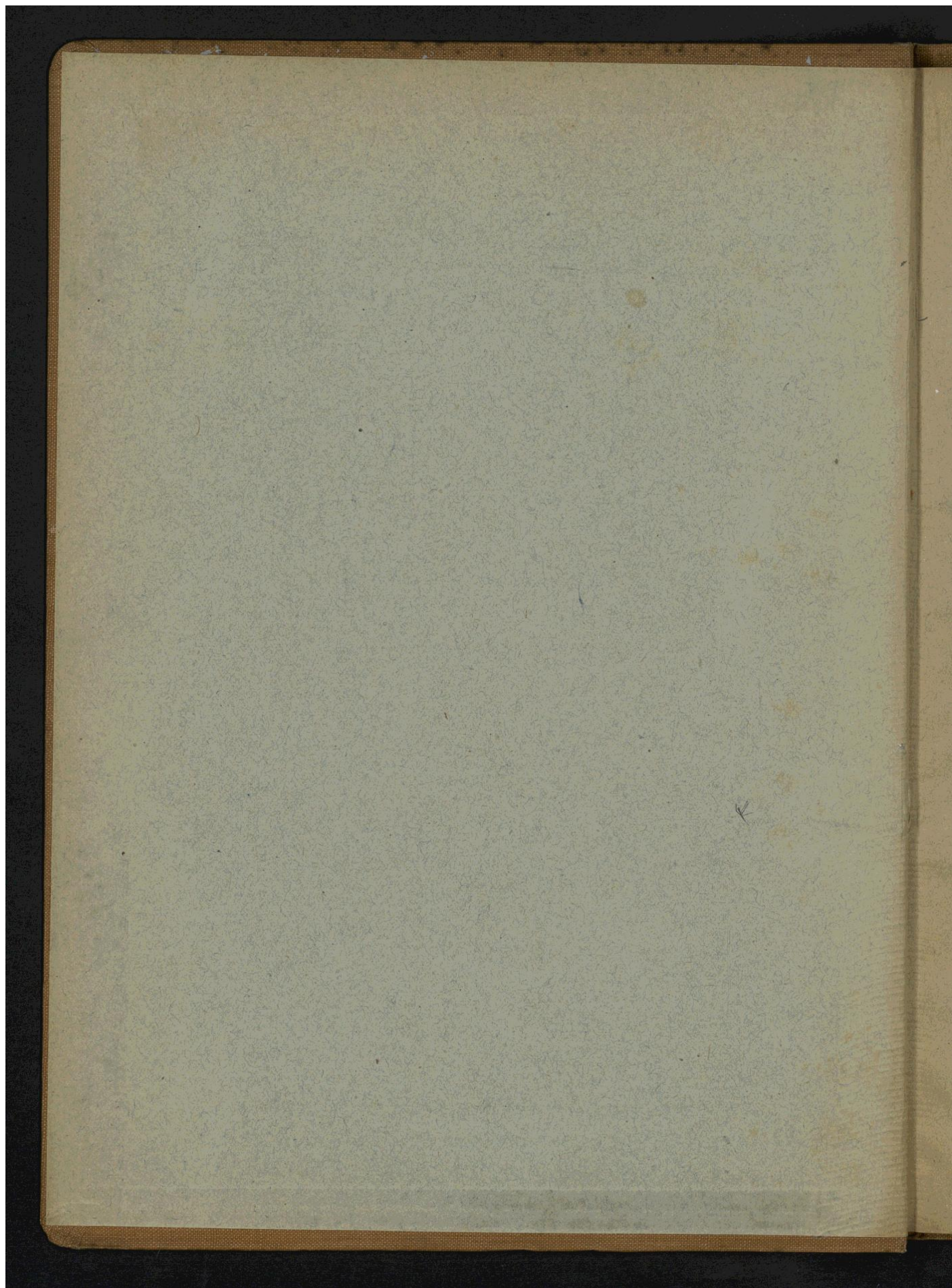
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

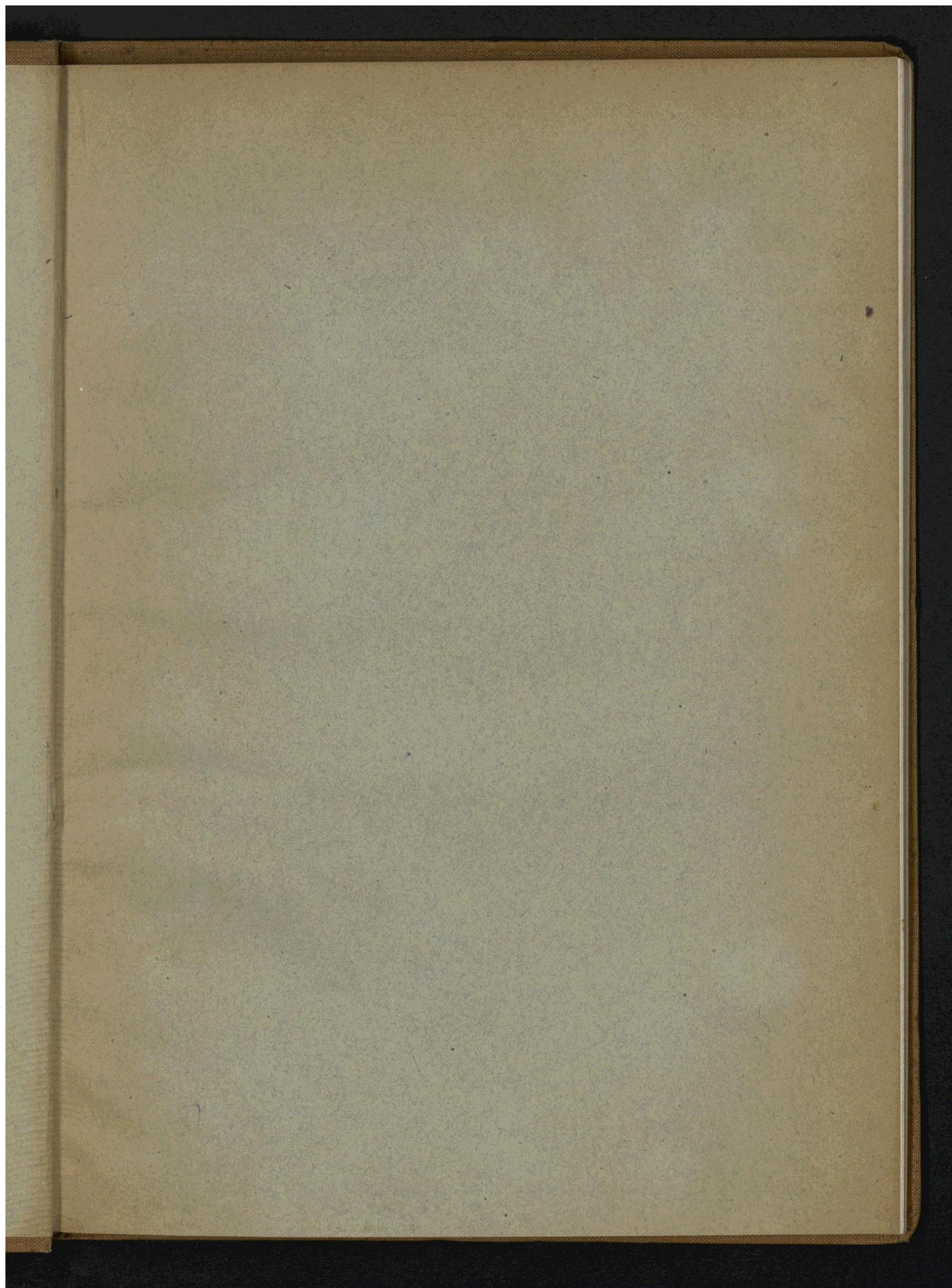
Exposition Universelle
et Internationale
de Gand, 1913

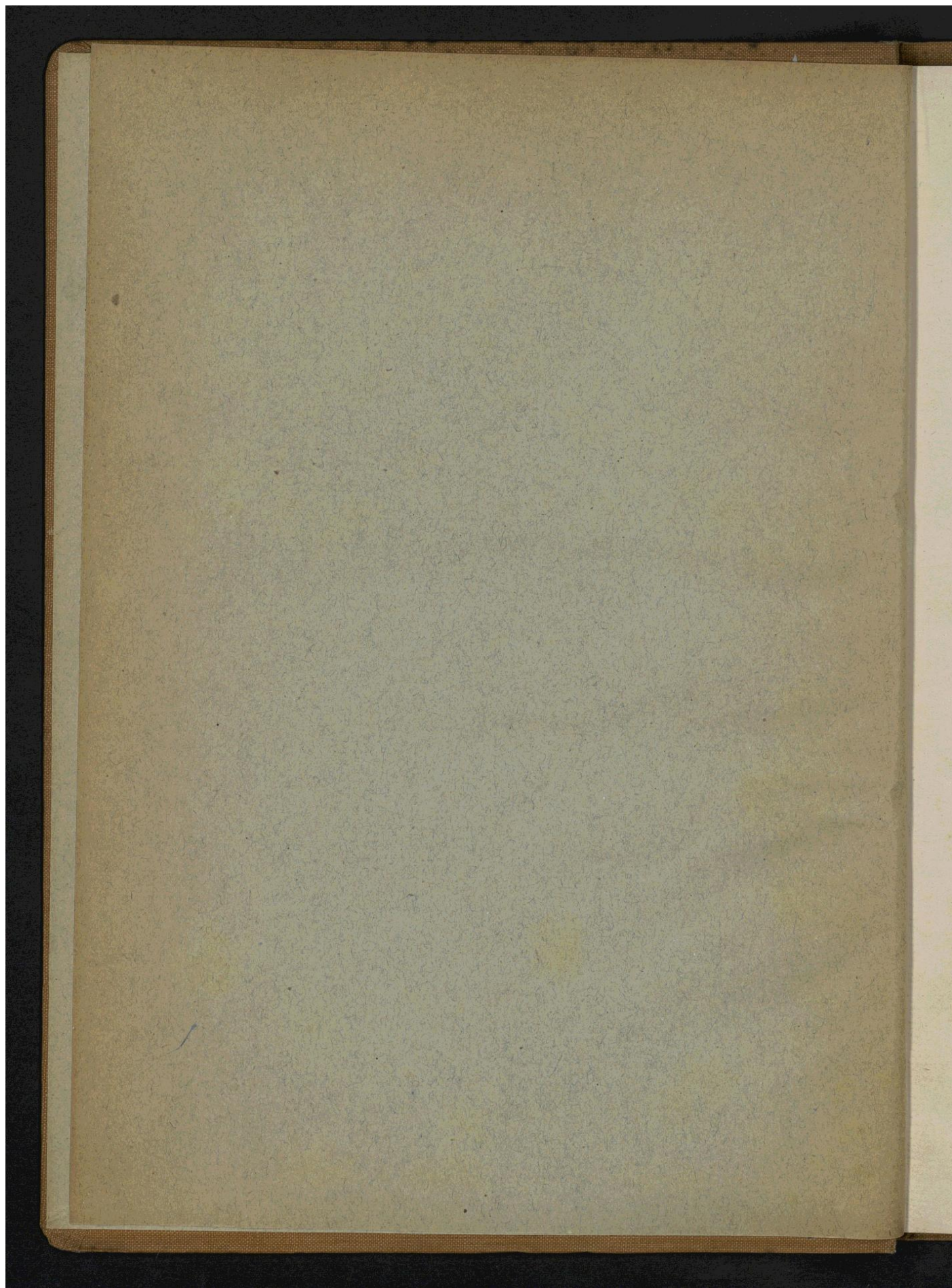
GROUPE XII B
CLASSE 73
VERRES ET CRISTAUX

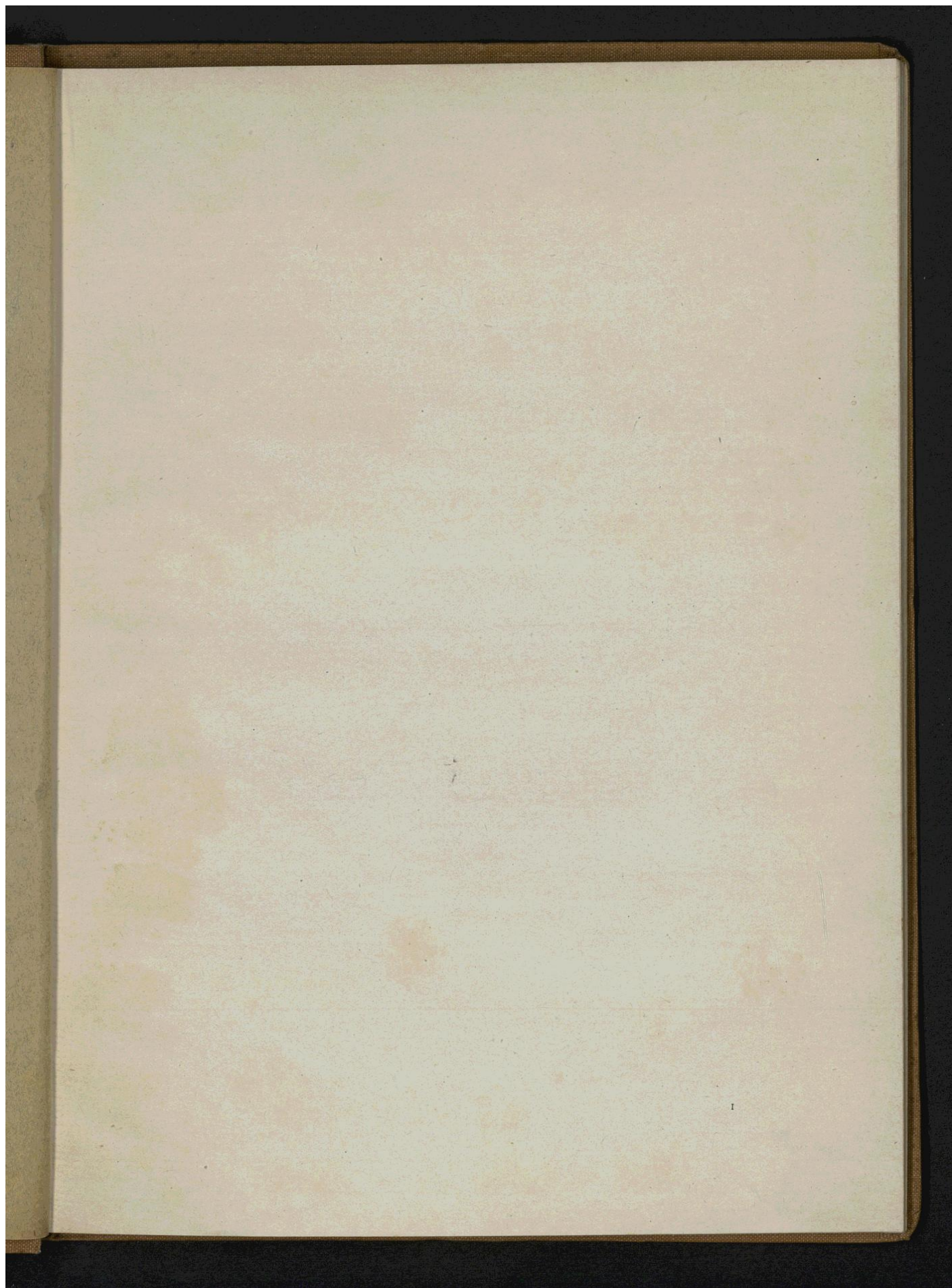
M. René MARTIN Rapporteur

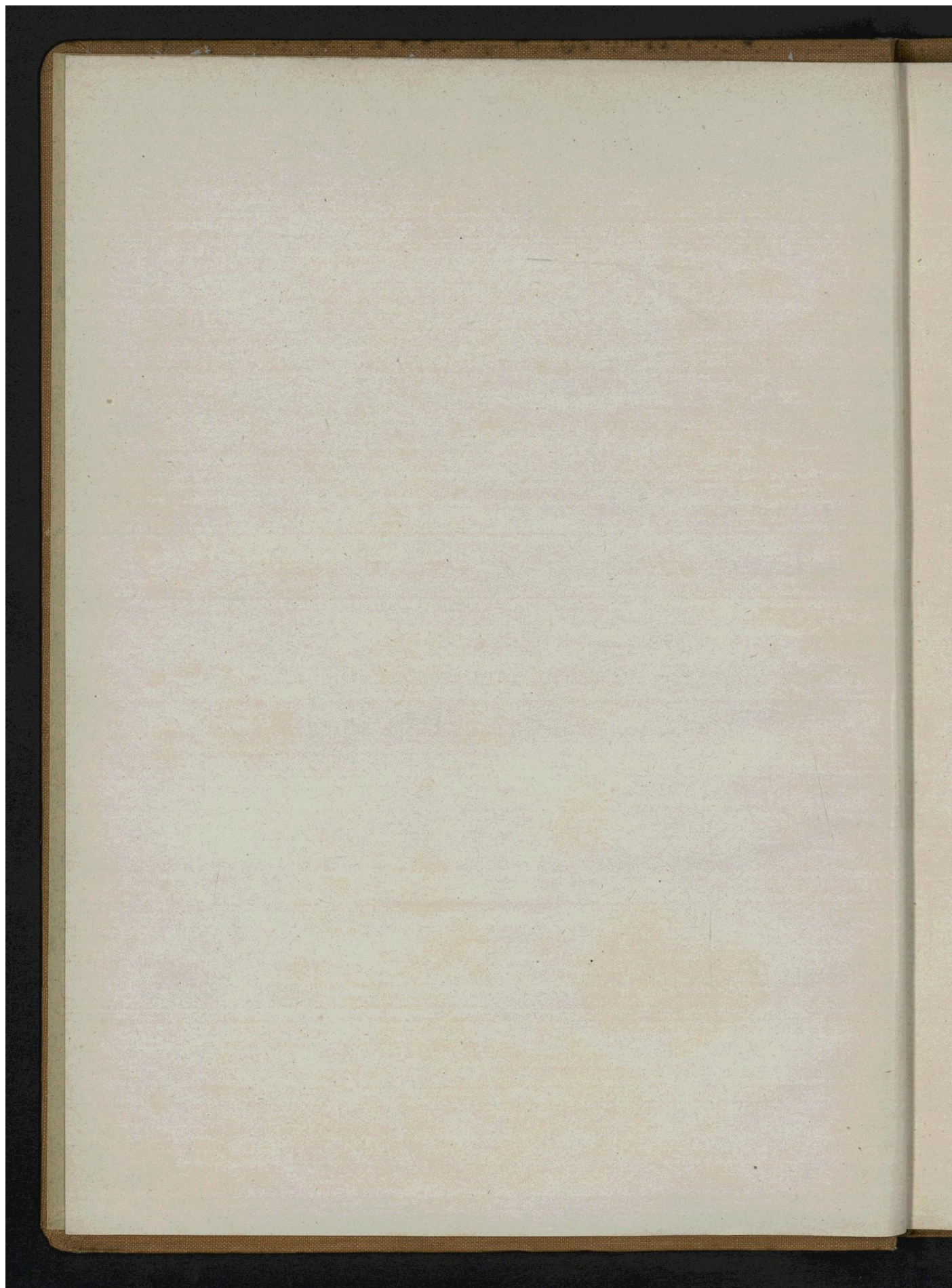
Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42

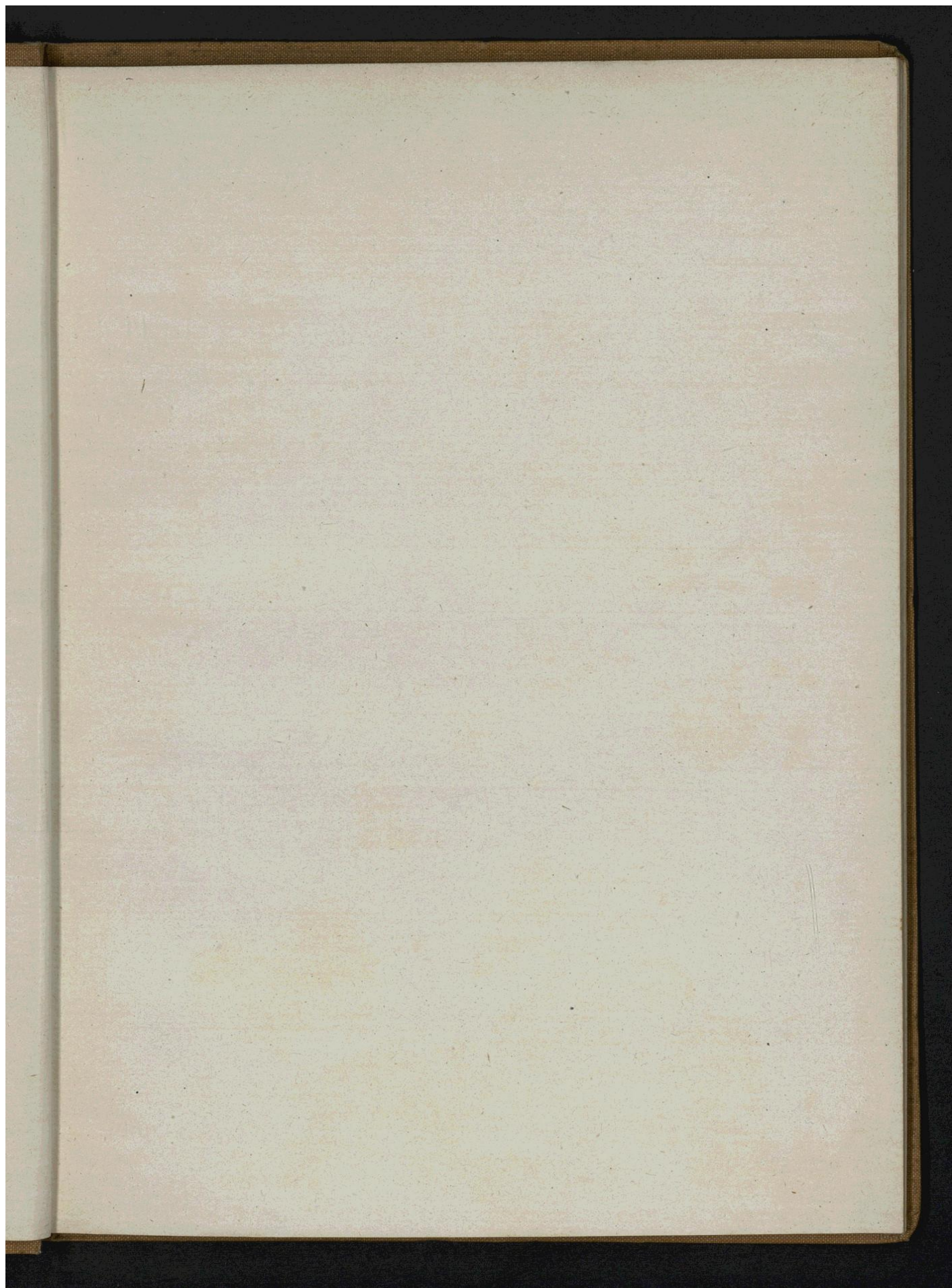


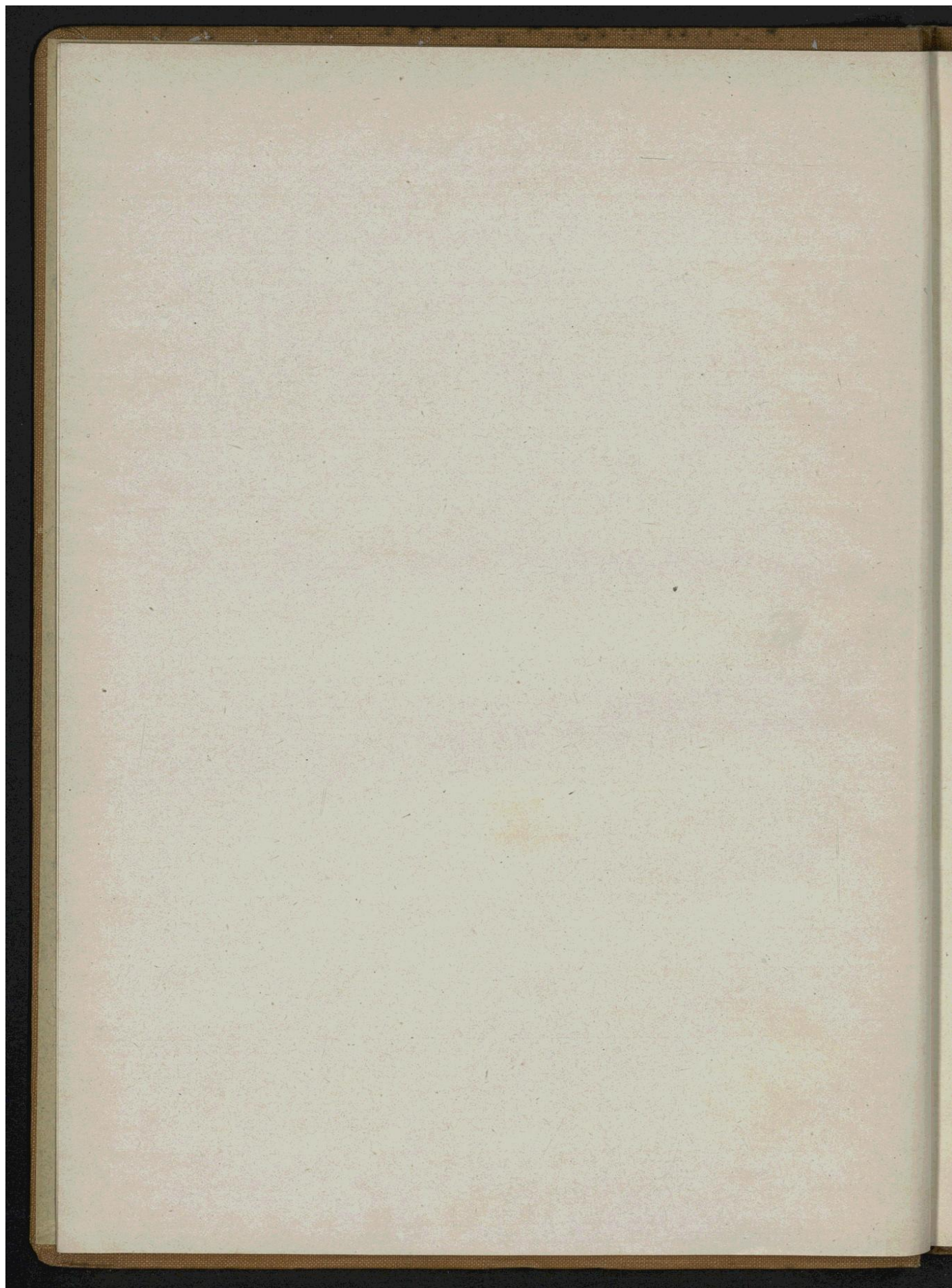




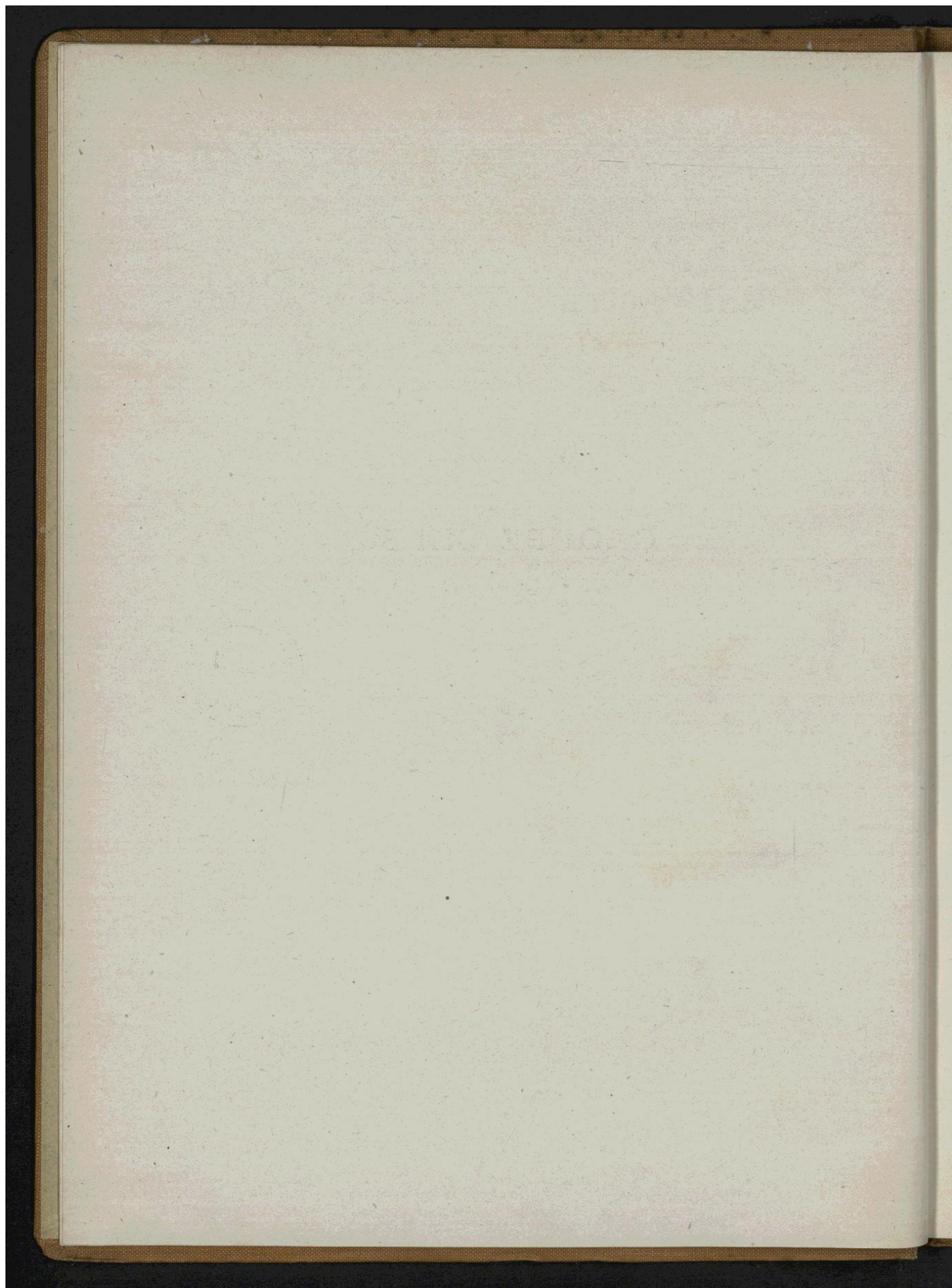








GROUPE XII B
CLASSE 73



8^o Xae - 4 - 7^o 981

8^o Xae 7 95

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE
DE GAND 1913

GROUPE XII B

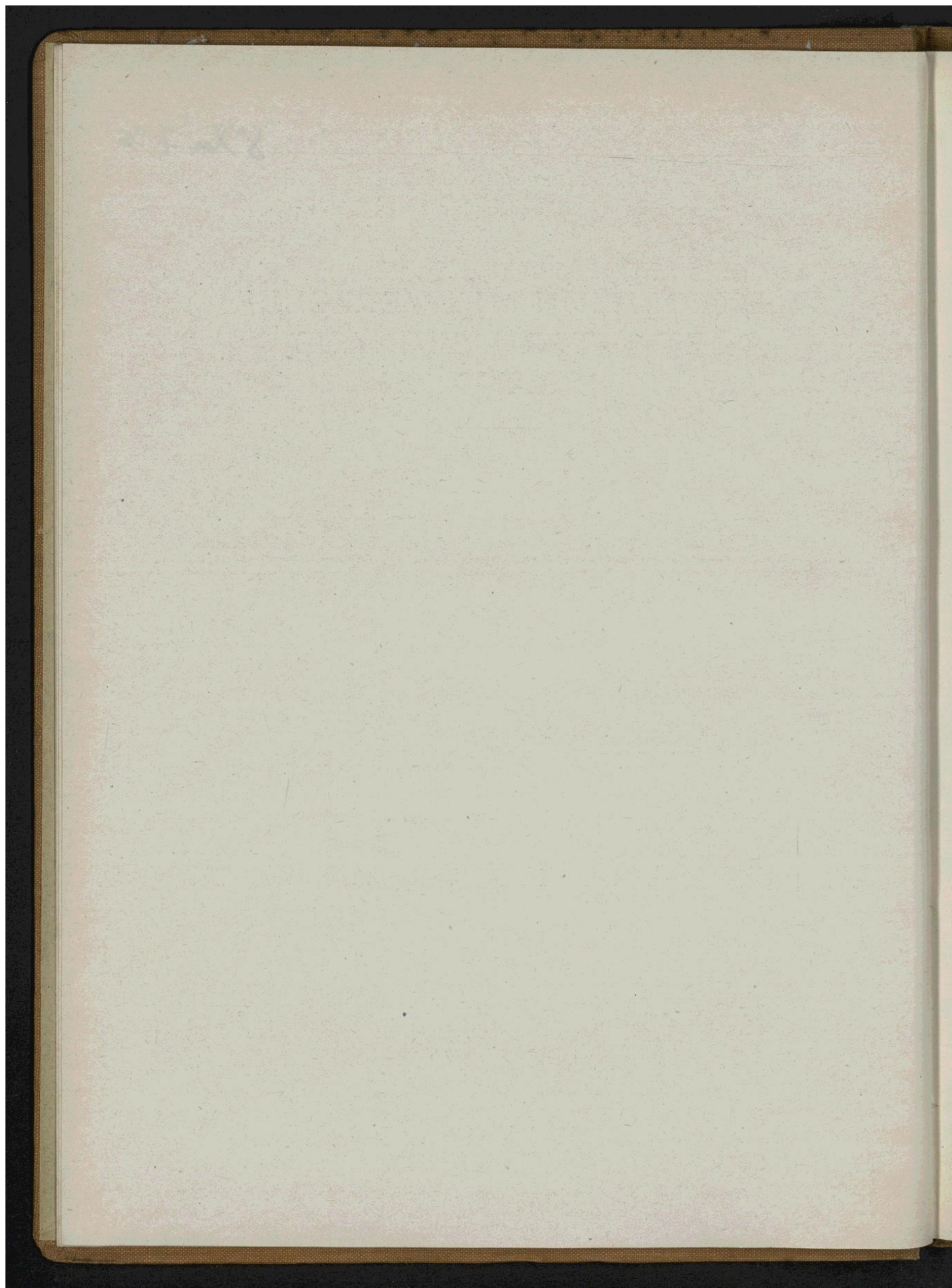
CLASSE 73



VERRES ET CRISTAUX

M. René MARTIN, Rapporteur

Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42



AVANT-PROPOS

Pour la seconde fois, depuis l'Exposition de Bruxelles en 1908, la Belgique avait convié la France à participer à une Exposition universelle et internationale qui devait avoir lieu à Gand.

Cette ville, qui est l'un des centres commerciaux industriels et maritimes les plus importants de Belgique, était fort bien choisie, car sa proximité de Bruxelles et d'Ostende devait forcément lui attirer la visite des touristes de tous les pays. Le caractère particulier de cette ville qui fait voisiner les vieux édifices du passé avec les importantes usines et manufactures modernes ajoute à son attrait et donne la preuve de son activité actuelle.

Pour pouvoir grouper dans la Section française un grand nombre d'exposants de valeur, le gouvernement français mit à la tête de son Commissariat général M. Pierre Marraud, ancien préfet, ancien directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, qui s'attacha le précieux concours de M. Regard comme secrétaire, et c'est encore comme à Bruxelles le Comité français des Expositions à l'étranger qui fut chargé de l'organisation et de l'installation de la Section française. Nous pouvons dire dès maintenant que la participation de la France y fut magnifique et qu'elle contribua au succès de l'Exposition de Gand.

M. Braun, bourgmestre de Gand, a même dit à l'hôtel de ville de Paris à M. le sénateur Emile Dupont, président du Comité français des Expositions à l'étranger, que « la présence d'une section française est un gage de succès pour l'Exposition ».

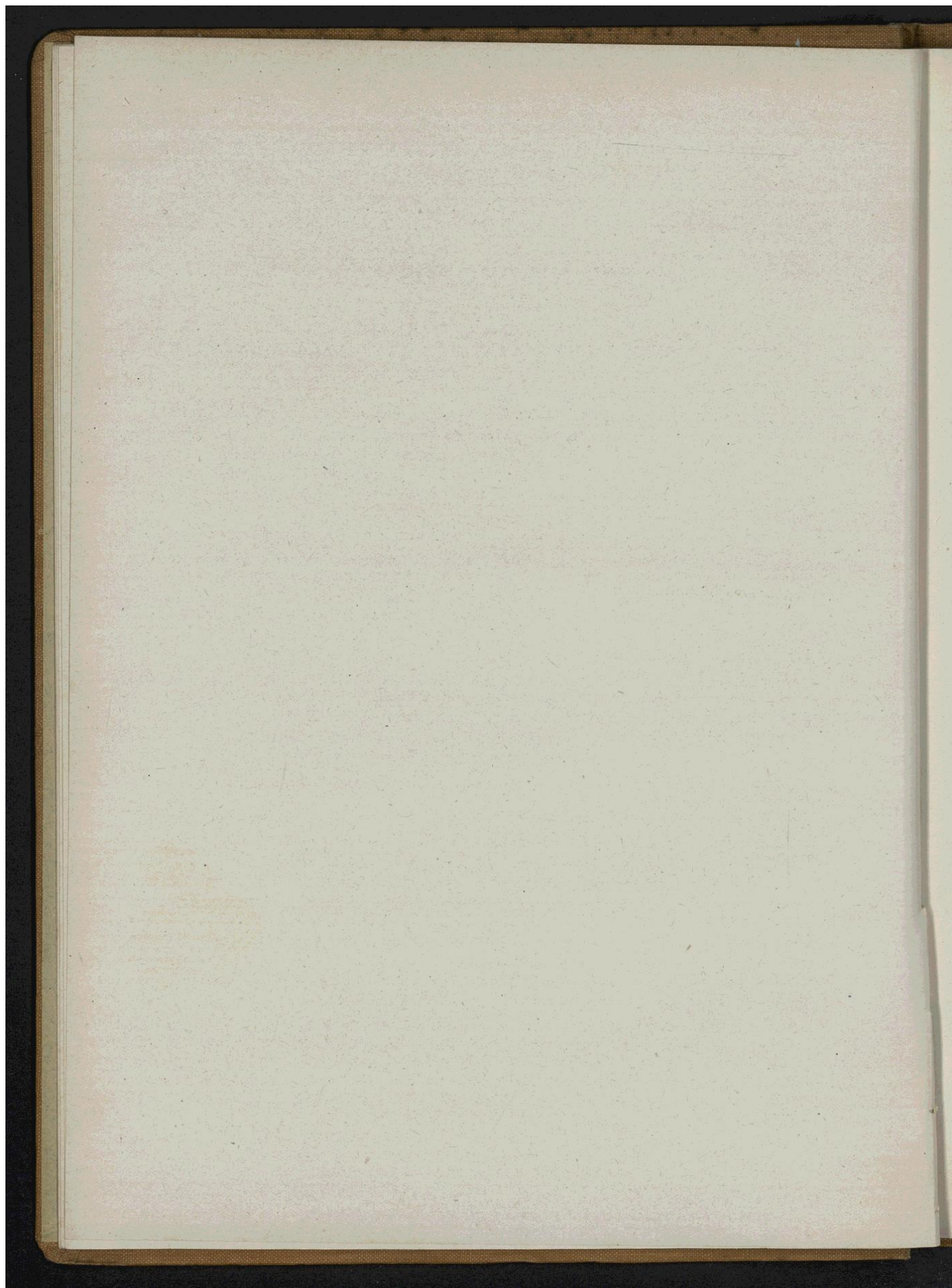
M. Charles Legrand, ancien président de la Chambre de Commerce de Paris, fut nommé président de la Section française.

On sait avec quelle maîtrise il remplit les fonctions dont il était chargé.

Ses collaborateurs furent : MM. Arbel, Gaston Roux, Jean Faure, Georges Vinant, Mermilliod, Auguste Guyot.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le succès de l'Exposition de Gand et nous savons en effet, comme l'a dit M. de Hemptinne, commissaire général du gouvernement belge, « que chaque fois que la France et la Belgique prirent part à l'Exposition, dans chacun de ces deux pays on a constaté des progrès importants dans les échanges ».

C'est donc à la fois par sa profonde sympathie et aussi par son intérêt que la France s'est empressée de répondre à l'appel de la Belgique.



CHAPITRE PREMIER

ADMISSION DES EXPOSANTS

Avant de commencer l'énumération des travaux auxquels se livrait le Comité d'admission et d'installation des exposants, il nous semble intéressant d'indiquer comment était composé le bureau du Groupe auquel appartenait la Classe 73 :

<i>Président</i>	MM. PEROL (Ferdinand), 4, Faubourg - Saint-Antoine, Paris.
<i>Vice-Présidents</i>	HAMOT (René), 75, rue de Richelieu, Paris. VINET (Alfred), 26, rue de Charonne, Paris.
<i>Secrétaire</i>	CHANÉE (Albert), 24, rue Vivienne, Paris.

Ensuite nous adopterons pour ce rapport les divisions qui sont généralement employées et à tour de rôle nous examinerons les points suivants :

- 1^o Admission des exposants ;
- 2^o Installation des exposants ;
- 3^o Description ;
- 4^o Jury ;
- 5^o Conclusion.

1^o ADMISSION. — C'est vers la fin de l'année 1912 que se formèrent les Comités d'admission sous la haute direction de M. Charles Legrand, président de la Section française, M. Pierre Marraud étant, nous l'avons dit, commissaire général du gouvernement.

Il ne nous appartient pas d'examiner en détail les travaux de tous ces comités. Nous nous bornerons à indiquer les difficultés de la première heure

et le résultat obtenu par le Comité d'organisation et d'admission du Groupe XII B qui comprenait la Classe 73 des Verres et Cristaux et qui avait pour :

Président MM. BARREZ (Charles), maître de verreries, président de la Chambre syndicale du commerce de la verrerie à bouteilles et des industries s'y rattachant.

Vice-Présidents DEPINOIX (Constant), membre de la Chambre de Commerce de Paris, 7, rue de la Perle, Paris.

HOUDAILLE (Léon), maître de verreries, président d'honneur de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie, vice-président de la Chambre syndicale des maîtres de verreries de France, 62, rue d'Hauteville, Paris.

Secrétaire-Trésorier ... MARTIN (René), chimiste-verrier, maître mosaïste, expert en douane, membre du Conseil de la Chambre syndicale des Bâtiments, 20, rue Génin, Saint-Denis.

Membres du bureau ARENT (F.), 161, quai Valmy, Paris.
APPERT (Fr.), 34, rue des Chasses, Clichy-la-Garenne (Seine).

DESPRET (G.), des Compagnies réunies des Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France.

HARANT, 10, rue de la Paix, Paris.

La personnalité de M. Charles Barrez, ses hautes relations devaient lui servir particulièrement pour l'aider à grouper autour de lui un grand nombre d'exposants. Nous devons ajouter que s'il fut particulièrement secondé par tous les membres de son bureau, nous devons lui être reconnaissant d'avoir mis avec un dévouement sans bornes son esprit d'organisation et sa grande activité au service de notre cause et d'avoir si bien aplani les difficultés inséparables à la formation d'une Exposition.

Dès le commencement de l'année 1913, le Comité de la Classe 73 put se transformer en comité d'installation, étant donné que déjà le nombre des admissions parut suffisant pour assurer la vitalité de notre Classe en couvrant une surface assez importante.

Ce fut à M. de Montarnal, l'architecte si dévoué et si connu, que s'adressa

M. Barrez pour débattre et fixer avec lui le prix des emplacements et l'établissement du plan de la Classe 73.

Il est juste en passant de rappeler les démarches que voulut bien faire M. Lavoignat, le délégué si dévoué de la Classe Verrerie et Cristaux auprès d'exposants hésitants.

La Classe 73 n'était pas loin du centre attractif de la Section à savoir : les expositions du mobilier, de la couture et du Salon d'honneur.

Un pouf fort confortable permettait aux personnes de se reposer et de séjourner ainsi plus longtemps dans notre Classe et d'admirer à leur aise les produits verriers et nouveaux qui y étaient exposés.

Après l'étude du plan et les dernières démarches auprès des exposants, la liste se trouva ainsi composée :

APPERT Frères, 34, rue des Chasses, Clichy-la-Garenne (Seine). — Verres émaux, cristaux colorés.

ARENT (Frédéric), 161, quai Valmy, Paris. — Bouteilles en verre unies, à relief ou gravées au sable.

BARREZ (Charles), 26, rue du Dragon, Paris. Usines à Arques (Pas-de-Calais). — Bouteilles classiques et spéciales. Création de types nouveaux Fabrication à la main et à la "Machine Barrez".

BELLEFILLE (Albert), ingénieur exploitant de sables à Saint-Mammès (Seine-et-Marne). — Sables de Fontainebleau. Terre réfractaire.

CHAPPUY (Georges), Frais-Marais, près Douai (Nord). — Bouteilles. Dames-jeannes. Bonbonnes. Outillage.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE DE LA PERLE, Chauny (Aisne). — Perles en verre.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE VENTE DES MANUFACTURES DE GLACES DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY, REQUIGNIES ET JEUMONT, ANICHE, BOUSSOIS, 8, rue de Boucry, Paris (18^e). — Glaces argentées, etc.

COMPAGNIES RÉUNIES DES GLACES ET VERRES SPÉCIAUX DU NORD DE LA FRANCE (G. DESPRET, directeur), Jeumont (Nord). — Verres spéciaux de toutes sortes.

CRISTALLERIES DE CHOISY-LE-ROI (MM. HOUDAILLE ET TRIQUET), 62, rue d'Hauteville, Paris. — Cristalleries.

DAUM Frères, maîtres-verriers, Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Cristaux d'art, céramiques de verre, etc.

- DECLÈRE (Joseph), 64, boulevard Magenta, Paris. — Cuivre électrolytique de l'argenture des glaces "Silver Protector", procédé Declère, Gresy et Pascalis.
- DEPINOIX, 7, rue de la Perle, Paris. — Verreries.
- DESPRET (Georges), Jeumont (Nord). — Objets d'art et statuettes en pâte de verre.
- TRUTIE DE VARREUX (Camille), dit "DE VEZ", 33, rue de Paradis, Paris. — Cristaux d'art gravés.
- DOMEC et Cie, 7, quai des Chartrons, Bordeaux (Gironde). — Bouteilles en verre, clissées en paille et fil de fer.
- GERBAUD (Émile), 102, rue Pelleport, Paris. — Modèles et moules pour verreries.
- GODIN (J.), 15, rue de Paradis, Paris. — Vases décorés et échantillons de services de table en cristal.
- GOSELIN (Robert), 72, rue d'Angoulême, Paris. — Moules et machines pour verreries et cristalleries.
- HARANT ET GUINARD, 10, rue de la Paix, Paris. — Cristaux et verreries artistiques.
- HOUTARD (Eugène) et ses fils, Denain (Nord). — Bouteilles en tous genres. Dames-jeannes, bonbonnes, touries et barils.
- MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY (M. DELLOYE, directeur), 1 bis, place des Saussaies, Paris. — Glaces et dalles brutes et polies, moulages, opalines et marmorites.
- MARTIN (René) et Cie, 20, rue Génin, Saint-Denis (Seine). — Tubes en verre et en cristal, émaux, mosaïques décoratives.
- MILLET (J.-A.) et Cie, Masnières (Nord). — Bouteilles et isolateurs en verre. Outillage.
- NUSBAUMER (Paul), Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure). — Moules et outillages pour verreries et cristalleries.
- POUTRAIN-DECROUEZ (Léon), Fresnes-sur-Escaut (Nord). — Canes à souffler pour verreries à vitres, à bouteilles. Outillage.
- RICHARD et Cie (Ed. ETLING et Cie, concessionnaires), 155 ter, rue du Temple, Paris; Bar-sur-Seine (Aube). — Cristaux d'art gravés.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE DORIGNIES (Charles HOUTARD, directeur général), Dorignies (Nord). — Bouteilles, dames-jeannes, vases à piles, briques en verre, outillage et publications sur la verrerie.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE ROMILLY-SUR-ANDELLE (BEVIERRE, administrateur-délégué), Romilly-sur-Andelle (Eure). — Flacons pour pharmacie et parfumerie.

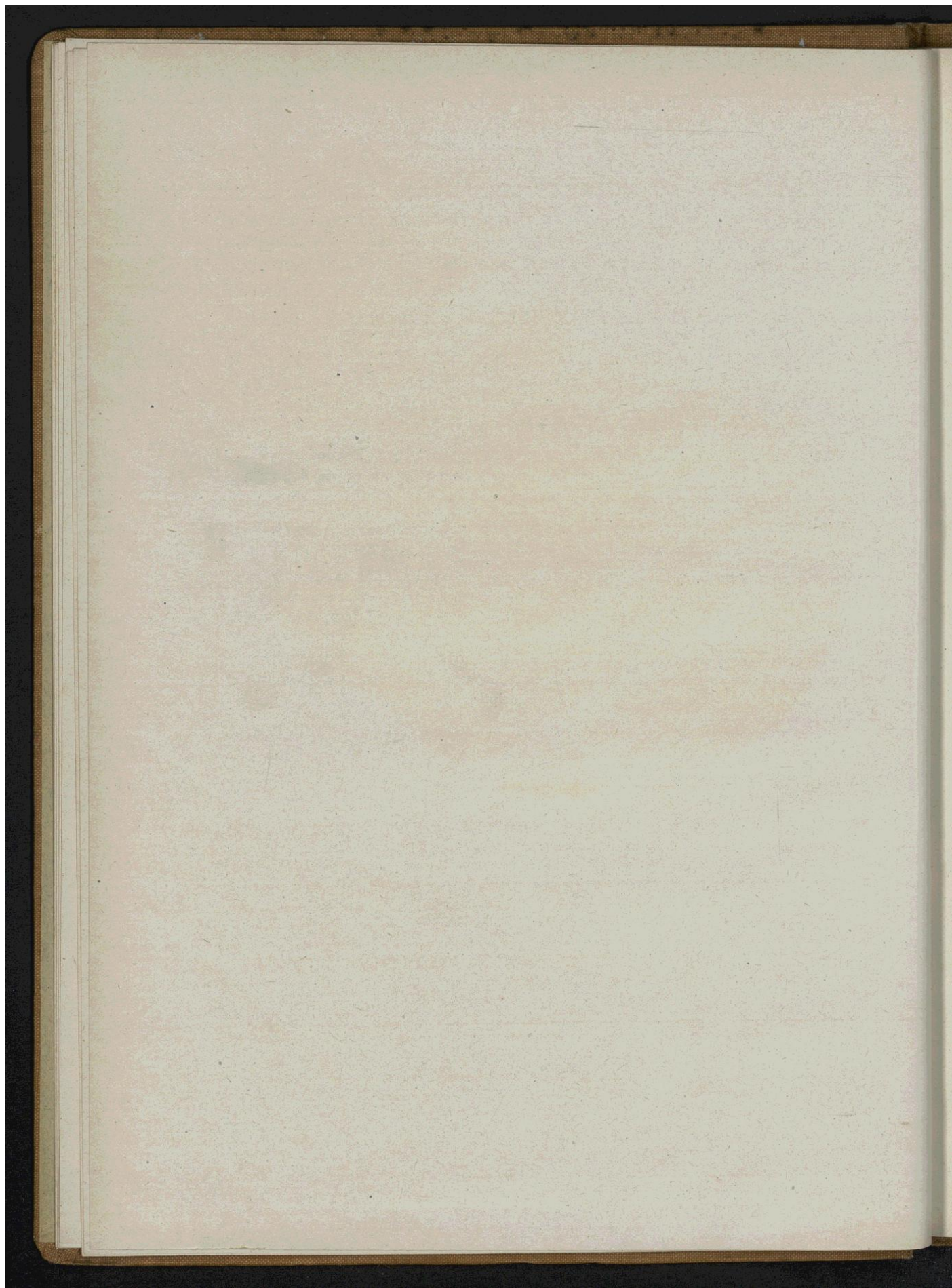
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES MÉCANIQUES CHAMPE-NOISES (Système "Ch. Gerbaud", route de Saint-Brice, Reims (Marne). — Échantillons de flacons, bocaux et boîtes en verre.

VERRERIES DE BAGNEAUX (DELASTRE, directeur), Bagneaux près Nemours (Seine-et-Marne). — Cylindres, verres blancs et de couleurs pour lunetterie, optique et photographie.

WAGRET (Paul) et Cie, Escautpont par Fresnes-sur-Escaut (Nord). — Verres à vitres en manchons et en feuilles. Bouteilles en tous genres.

Soit 31 exposants, nombre qui fut rarement atteint dans la Classe des Verres et Cristaux. La décoration murale, d'un effet très réussi, se composait d'une tenture chaudron surmontée d'une frise appropriée du plus charmant effet.

Les meubles et la vitrine style Louis XVI et gris perle étaient d'un aspect très harmonieux. (Nous conseillons à nos lecteurs de se reporter quelques pages plus loin dans le Chapitre III, description.)



CHAPITRE II

EXPOSITIONS ÉTRANGÈRES

Il nous paraît intéressant, après avoir passé en revue nos exposants de la Section française, de jeter un coup d'œil rapide sur les exposants des sections étrangères relevant de la même Classe, par conséquent du même Jury.

Nous n'étonnerons personne en disant que la Collectivité des maîtres de verreries belges avaient su présenter un ensemble des plus gracieux et des plus intéressants.

CLASSE 73. — VERRES ET CRISTAUX

VERRERIES DESGAIN Frères, Lodelinsart près Charleroi. — Verre à vitres blanc de toutes dimensions. Spécialité de verres pour encadrement et argenture.

GOFFE et Fils, industriels, Lodelinsart.

SARTIAUX (Édouard), 34, rue Barat, Jumet. — Pannes en verre de tous systèmes, verres bombés, biseautés, argentés, pour encadrement, lanternes, réflecteurs, etc.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES BELGES (F. MAROT, directeur-gérant), Jumet.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES BENNET-BIVORT ET COURCELLES RÉUNIES (Alb. SCHEIDWEILLER, directeur général), Jumet.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE BINCHE (MM. FROMONT et DESSART, directeurs), Binche. — Verres à vitres, spécialité de verre opale. Verres mousselines et mats.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE DAMPREMY (M. E. FOURCAULT, administrateur-délégué), Dampremy.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES E. GOBBE-HOCMILLER (F. GOBBE, administrateur-gérant), Lodelinsart. Maison fondée en 1860.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DES HAMENDES (F. et L. LAMBERT, directeurs-gérants), Jumet (Belgique). — Verres à vitres de toutes dimensions. Verres cannelés, colorés, opales, mats, mousselines, mousselinés, colorés. Spécialité de grandes dimensions de verres pour la photographie et l'argenterie.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE L'HERMITAGE (Oscar MASQUELIER, administrateur-gérant), Jumet. — Vitrages d'art et de fantaisie, revêtement de murs, enseignes.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE JEMMAPES (M.-J. BAUTHIER, directeur-gérant), Jemmapes, près Mons (Belgique). — Verres à vitres. Spécialité de grandes dimensions, simple, demi-double et double épaisseur.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES JONET (Ch. ENST), directeur, Charleroi.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE JUMET (G. MONNOYER, administrateur-délégué), Jumet. — Verres à vitres et bouteilles en tous genres.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE LODELINSART (P. MOREL WESTGAVER, administrateur-gérant), Lodelinsart. — Verres à vitres blancs, extra-blancs, colorés, mats et cannelés.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DU LONG-BOIS (Edm. CHAUSTEUR, administrateur-gérant), Lodelinsart.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE MARIEMONT (P. NOBLET, administrateur-directeur), Haine-Saint-Pierre. — Verres à vitres de toutes qualités et dimensions. Spécialité de grandes dimensions. Verres mousselinés, givrés, etc.

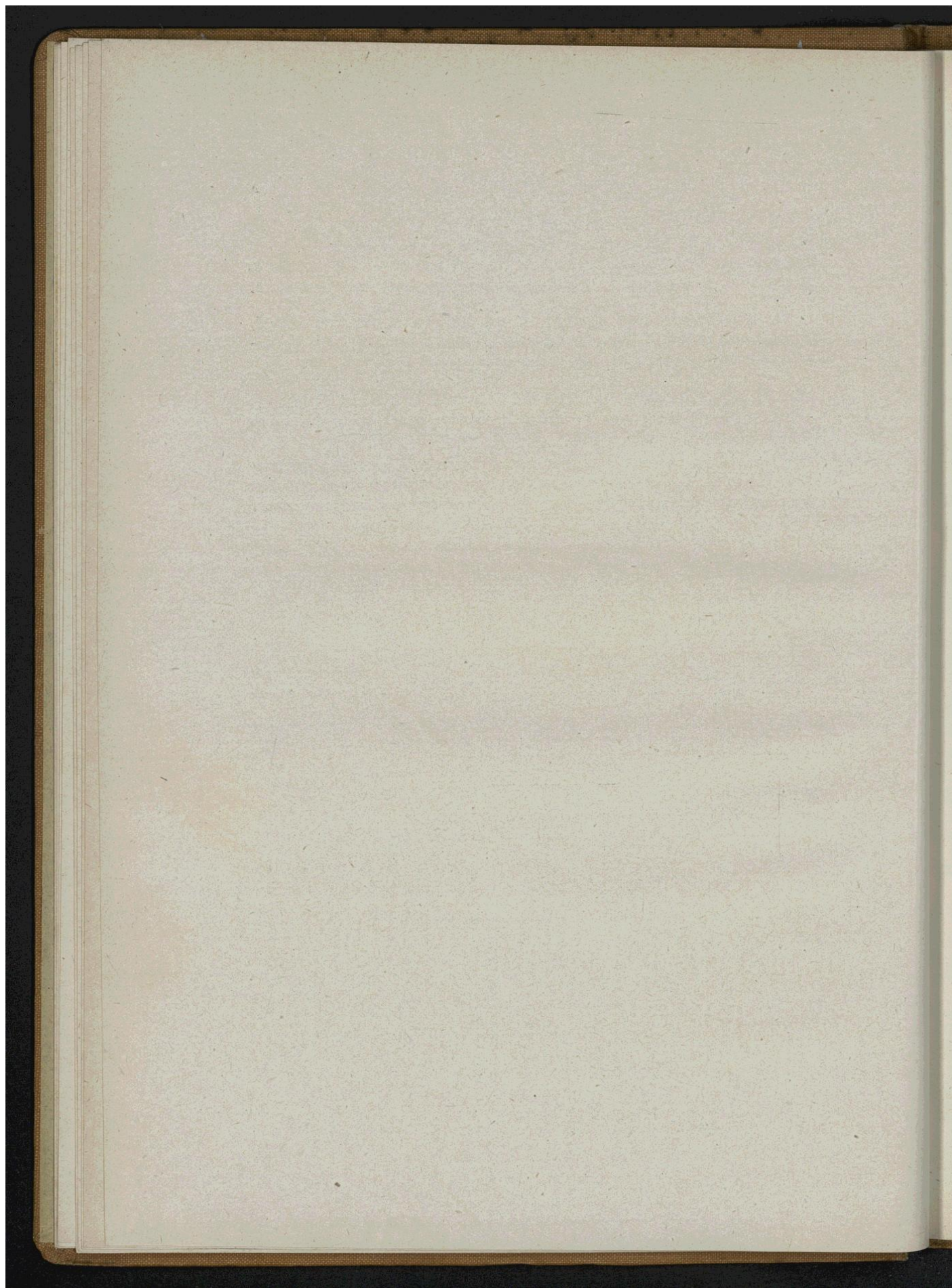
SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE LA MARINE (J. HENRY, directeur-gérant), Jumet. — Spécialité de verres pour encadrement et photographie.

SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES LÉON MOUDRON (Anciens établissements Mondron (Léon), Lodelinsart, et de l'Ancre (Lambert Casimir fils), Dampremy. — Verres à vitres blancs et colorés. Verres spéciaux de toutes espèces. Verre-porcelaine pour revêtement des murs.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FEUTRES ET AMIANTES D'AUVELAIS, Auvelais (Belgique). — Feutres en disques pour le polissage et le biseautage des glaces.

SOCIÉTÉ ANONYME DES GLACES DE CHARLEROI, Roux (Belgique), — En collectivité : glaces polies et argentées, glaces bombées, dalles brutes et polies , etc.

Individuellement : verres spéciaux, strié, martelé, losangé et mousseliné. Verres à reliefs blanc et colorés. Verres prismatiques plats ou ondulés. Verre armé ou métallifié à treillage métallique intérieur. Dalles moulées.



CHAPITRE III

DESCRIPTION

Malgré la température et un état atmosphérique froid et humide, les visiteurs ne tardèrent pas à affluer et, surtout le dimanche, les différentes sections étaient envahies par un public curieux profitant du repos dominical pour se distraire.

Afin de donner une description aussi exacte que le permet notre mémoire de l'ensemble de notre Classe, nous allons procéder par l'étude successive des différents stands qui formaient notre Classe.

Le numéro placé en tête de chaque firme correspond au numéro d'ordre de la section :

1. — MM. APPERT Frères

La maison APPERT, fondée en 1835, a entrepris dès ses débuts, sous la direction de M. Louis Appert, son fondateur, la fabrication des émaux de toutes espèces employés particulièrement pour l'émaillage des métaux : or, argent, cuivre, bronze, fer, produits importés exclusivement jusque-là des verreries de Venise et de Murano dont la renommée s'étendait dans le monde entier à cette époque.

A cette fabrication qui se développait rapidement vint s'ajouter ultérieurement celle des émaux pour perles de couleurs et pour têtes d'épingles, exclusivement fabriqués alors en Allemagne, ainsi que celle des verres et des cris-

taux sous forme de masses destinées à l'imitation des pierres fines taillées par lapidaire en alimentant les tailleries du Jura.

MM. Appert Frères, fils du fondateur, tout en continuant le même genre d'affaires que leur père, y adjoignirent successivement la fabrication des verres pour laboratoire sous forme de tubes, baguettes, pièces soufflées, etc., et celle des cristaux et verres pour la fabrication des perles fausses (imitation de perles fines), tubes pour chaudière, etc., toutes fabrications qui se développèrent d'une façon rapide, sans compter les nombreux émaux successivement utilisés pour la reproduction des pierres fausses par moulage sous toutes leurs formes.

En 1876, la Verrerie Appert Frères devant s'agrandir, se transportait à Clichy-la-Garenne où elle s'adjoignait encore de nouvelles fabrications et en particulier celle des verres d'optique plans blancs et couleurs pour la lunetterie ; celle des verres de montre découpés bruts ainsi que celle des verres à vitre de couleurs en feuilles pour chemin de fer et pour la navigation.

Sur la demande instante d'architectes membres de la Commission des Monuments historiques, mis au courant de leurs moyens de productions nouveaux, MM. Appert Frères se mettaient à la disposition des peintres-verriers pour la fabrication des verres de couleurs nécessaires pour la reconstitution des vitraux d'église anciens des XII^e, XIII^e et XVI^e siècles ; depuis cette époque les plus importants monuments historiques de France et de l'étranger ont été restaurés avec leur concours.

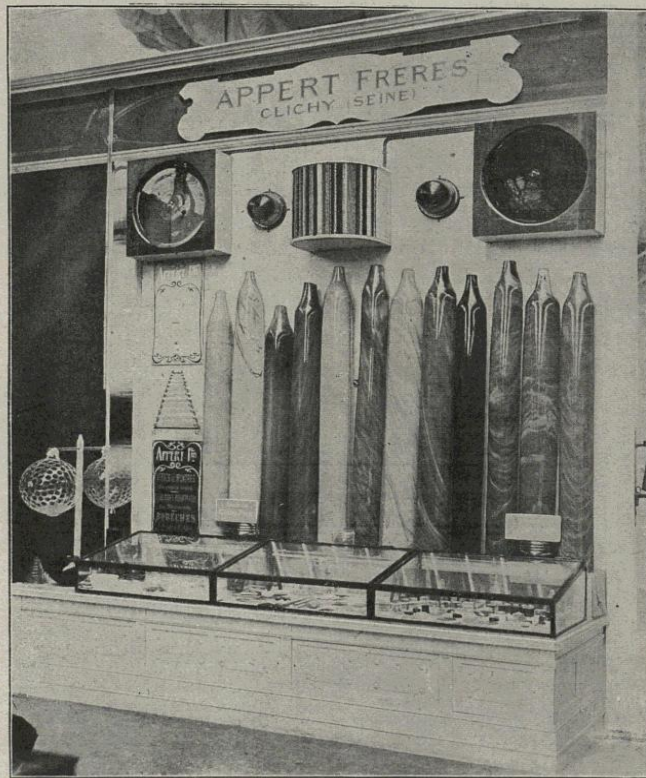
En vue de ces intéressantes reconstitutions, MM. Appert Frères ont, non seulement reproduit des verres de même composition, mais ils ont employé les procédés de fabrication usités à ces époques de façon à en reproduire les qualités et les défauts.

La Maison Appert Frères a entrepris également, dès l'année 1879 et la première, la fabrication des pièces décoratives de haut luxe avec le concours de M. Rousseau, et il est permis de dire qu'ils ont été ainsi les précurseurs de cette verrerie décorative et artistique si renommée maintenant et si appréciée à juste titre.

Depuis l'emploi des procédés nouveaux de la thérapeutique moderne, MM. Appert Frères se sont appliqués, par la fabrication de verres nouveaux spécialement étudiés à cet effet, à donner satisfaction à ces besoins nouveaux. Tels sont les verres spéciaux pour le travail au chalumeau, pour le soufflage des pièces pour rayons Roentgen, verres présentant toutes les qualités des meilleurs verres de Thuringe, les verres pour la protection des opérateurs dans les traitements par la radiothérapie, pour la transmission des rayons ultra-violets, etc. ; les verres "Sérax" et "Gamma" pour la conservation des sérums, verres inattaquables à tous les sérums aux températures de stérilisation et préférés aux verres similaires des Verreries d'Iéné ; les verres pour la micrographie aux épaisseurs les plus réduites (jusqu'à 1/10 de $\frac{m}{m}$), les verres extra-minces pour

la téléphonie et la phonographie, les verres à faible dilatation utilisés pour tous les usages où le verre a à résister aux variations brusques de température : tels que les verres "Nextra", les verres "Rubiphore", les verres pour lampes de mineurs, etc.

Comme organisation intérieure de la fabrication, la Verrerie Appert



Frères, qui occupe une surface de 1 hectare et demi, utilise 100 chevaux de force et, en outre, possède des fours perfectionnés à récupération de grande puissance ; le travail en grande partie mécanique, se pratique pour le soufflage par les procédés inventés dès 1879 par M. Léon Appert et qui leur permettent de souffler les pièces les plus volumineuses (2 500 litres) aussi bien que les plus petites, par la préparation des produits et des terres, par la ventilation des ateliers, par les appareils les plus nouveaux et les plus perfectionnés. 250 ouvriers y sont constamment employés et jusqu'à 300.

La Maison Appert Frères prépare dans ses laboratoires les couleurs vitrifiables de toute nature pour la porcelaine, la faïence, le cristal, le verre, branche de sa fabrication où ils ont acquis une juste réputation.

La Maison Appert Frères, pour caractériser la grande variété de sa fabrication, avait présenté à l'Exposition de Turin, sous forme de cubes taillés, polis, une série de verres tous différents. Cette exposition a été très appréciée par le gouvernement italien qui a demandé à s'en rendre possesseur pour les conserver dans ses collections.

La fabrication de la Maison Appert Frères est en partie absorbée par la vente de ses produits à l'étranger où elle est universellement connue.

Nous rappelons ci-dessous les produits dont les spécialités ont été présentées à l'Exposition de Gand.

Verres à vitre de couleurs et de toutes variétés de tons : opalescents, chamarrés, etc.

Verres antiques pour la reproduction de vitraux anciens d'une ou plusieurs couleurs.

Verre "Perforé" pour ventilation.

Opaline pour revêtement.

Verre mince pour pelliculaire.

Tubes de tous genres pour souffleurs de verre ; qualité spéciale pour ampoule "Sérax", déposé.

Tubes de niveaux d'eau en qualités "Verre vert dur recuit", "Nextra", déposé, "Rubiphore", déposé, à bande rouge.

Manchons, graisseurs, baguettes pour filatures, étalage, porte-serviettes.

Verres de montres découpés bruts (2 boules exposées montrent le découpage des verres dans la boule).

Bobèches-bougies factices.

Emaux pour or et argent.

Couleurs vitrifiables.

Emaux pour cuivre et tôle.

Variété et nombre infini de teintes de verres de couleurs pour tous usages ; vitraux et appareils scientifiques ; verres spéciaux pour ampoules devant résister à l'action du sérum ; verre "Gamma", déposé ; verre spécial pour intercepter les rayons X ; verre "Cralix", déposé ; verre d'optique extra-blanc et couleurs ; verre pelliculaire pour micrographie.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCE FONDÉES DANS SES USINES.

PRIX MONTYON, Paris 1886 (Soufflage mécanique du verre).

MÉDAILLE D'OR, Paris 1889 (Économie sociale).

Récompenses obtenues dans les précédentes Expositions Internationales Officielles.

1873 VIENNE	2 Médailles, 1 Diplôme.
1878 PARIS	Médaille d'Or.
1883 AMSTERDAM.....	Médaille d'Or.
1885 LONDRES	Médaille d'Or.
1889 PARIS	Hors Concours, Membre du Jury.
1894 ANVERS	Grand Prix.
1900 PARIS	Hors Concours, Membre du Jury.
1905 LIÈGE	Grand Prix.
1906 MILAN	Hors Concours.
1908 EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE.....	Hors Concours, Membre du Jury.
1911 TURIN	Grand Prix.

A ces nombreuses récompenses est venu s'ajouter un Diplôme de Grand Prix décerné par le Jury de Gand.

2. — MM. Frédéric ARENT & C^{IE}

La Maison Frédéric ARENT, fondée en 1855, est une des plus anciennes et des plus importantes maisons de bouteilles de France.

Elle s'est depuis un certain temps spécialisée dans les bouteilles destinées à la distillerie et surtout à la brasserie.

Elle a créé de nombreux modèles pour les principales firmes de ces deux importantes industries.

L'installation d'une machine à graver au jet de sable lui permet également de satisfaire les maisons qui préfèrent ce genre de gravure au relief.

La Maison Frédéric Arent expose une infinie variété de bouteilles dont tous les moules ont été exécutés sur ses données. Les modèles pour les marques Cusenier, Raspail, sont notamment très répandus et appréciés des amateurs de belles formes.

En 1910, à Bruxelles, la Maison Frédéric ARENT était membre du Jury et par suite Hors Concours; à Turin 1911, elle remportait un Grand Prix.

Le Jury de Gand lui a décerné un Diplôme d'Honneur.

3. — M. Charles BARREZ

26, rue du Dragon, Paris.

M. Charles BARREZ, maître de verreries à Arques (Pas-de-Calais), avait exposé à Gand une collection de bouteilles dont la plupart ont été fabriquées à l'aide de la machine "Barrez".

En dehors des bouteilles classiques, on pouvait remarquer dans le stand de M. Barrez une collection de bouteilles moulées destinées aux grandes marques de vins, liqueurs, bières, etc.

Ces bouteilles possèdent une grande solidité et sont d'une régularité parfaite, tant par la régularité des formes que par la rectitude des fonds, le fini des embouchures et la coloration uniforme.

La machine "Barrez" d'un fonctionnement très pratique, produit de 100 à 120 bouteilles à l'heure suivant les poids et grandeurs des types à exécuter.

Le travail suit exactement les mêmes phases que celui de l'ouvrier verrier soufflant à la bouche, avec cet avantage que le réglage de l'air comprimé permet d'obtenir une répartition plus parfaite du verre, une contenance plus régulière et des hauteurs absolument égales pour toutes les bouteilles.

A l'Exposition de Bruxelles 1910, M. Charles Barrez était Hors Concours, membre du Jury ; à Turin 1911 il obtenait un Diplôme de Grand Prix. A Gand il était Hors Concours et nommé Juré supplémentaire.

4. — M. Albert BELLEFILLE

Propriétaire exploitant des Sables et Grès de Nemours

Saint-Mammès (Seine-et-Marne).

Pour obtenir en verrerie des produits de qualité irréprochable, il est essentiel d'employer des matières premières de la plus grande pureté possible. C'est ce qui a assuré la réputation des sables de Fontainebleau, comme on désigne encore couramment les sables de cette région, bien que les centres actuels d'exploitation soient situés à une certaine distance de la ville de ce nom, principalement aux environs de Nemours, dans les vallées d'Ormesson, Chatenay, Saint-Pierre-les-Nemours et Chevrainvillers.

De Nemours les expéditions se font soit par voie d'eau, soit par chemin de fer.

Les carrières d'Ormesson sont exploitées depuis une quinzaine d'années par MM. Lucien LEVEAU et A. BELLEFILLE, à Saint-Mammès (Seine-et-Marne).

En 1894 le Laboratoire départemental de Seine-et-Marne a fait l'analyse du sable des carrières d'Ormesson. Sa composition est la suivante :

Silice	99,8500
Oxyde de fer	0,0230
Alumine	0,0202
Chaux	0,0108
Total	99,9040

Cette composition chimique, absolument constante, condition recherchée dans les verreries, gobeletteries et cristalleries pour l'emploi continu des mêmes dosages, fait des sables de cette carrière une matière première exceptionnellement favorable à l'obtention de produits irréprochables. Qu'il nous suffise de dire en passant que les étrangers ont dénommé ce sable "Diamant-Cristal".

La pureté de ces sables a naturellement provoqué un rapide développement de l'exploitation des carrières d'Ormesson, développement qui ne fut retardé, au début, que par l'imperfection des moyens de transport, lesquels consistaient dans l'emploi de tombereaux à traction animale entre les carrières et la gare de Nemours ou le canal du Loing, soit sur une distance de 5 à 6 kilomètres.

Frappé de ces inconvénients, M. Lucien Leveau, beau-père de M. A. Bellefille, entreprit la construction d'une voie ferrée à traction mécanique sillonnant toute la vallée sur une longueur de 5 kilomètres environ et allant jusqu'à Nemours. Mais on ne pouvait continuer la voie ferrée jusqu'à la gare de Nemours, ni jusqu'au canal, en raison de l'entrée dans la ville et de la traversée de la ligne de chemin de fer du Bourbonnais. On dut fixer à 200 mètres de la gare et à 500 mètres du port le point terminus de ce chemin de fer industriel. Là le sable est transbordé dans quatre trémies d'une contenance de 60 à 70 tonnes chacune.

Mais depuis peu, M. Albert Bellefille a construit un embranchement particulier en gare de Nemours, et le raccordement direct de la voie ferrée au canal est en service depuis quelque temps déjà.

En dehors du sable fin, M. Albert Bellefille avait exposé à Gand de la terre réfractaire de deux provenances : terre de Normandie et terre de l'Aube convenant pour creusets et pièces de fours.

Le Jury lui a accordé une Médaille d'Argent.

5. — VERRERIES DE FRAIS-MARAIS (Nord)

L'Exposition de M. Georges CHAPPUY est fort intéressante et mérite l'attention.



M. Chappuy est propriétaire des Verreries de Frais-Maraïs, à Douai (Nord), qu'il dirige depuis 1878.

Cette usine a été créée en 1842 par le père du titulaire actuel auquel il a succédé. Sous son habile direction, cette maison a toujours tenu un des premiers rangs dans l'industrie du verre à bouteilles et la vieille réputation de

sa fabrication est très connue, de même que la personnalité de M. Chappuy.

Les Verreries de Frais-Marais produisent annuellement 8 000 000 de bouteilles et pièces diverses, dans trois fours à bassin chauffés au gaz, avec un personnel de 320 ouvriers.

Elles se sont fait, depuis très longtemps, une spécialité pour l'exportation des bouteilles.

Les produits exposés sont :

Des *bouteilles* de types très variés, de fabrication à la canne tant à la "française" qu'à la façon "allemande".

Ces produits sont excellents ; les formes et les proportions sont bien étudiées ; la répartition, les teintes et la finesse du verre sont très bonnes, ainsi que la solidité et le fini de fabrication.

Des *dames-jeannes* et *bonbonnes* (dont une de grande capacité : 96 litres) de parfaite répartition, tant en verre nu que revêtues d'un clissage d'osier.

Une *série de pièces* présentées en vue d'intéresser et d'instruire le public, en lui démontrant les phases par lesquelles passe le verre pour la confection d'une bouteille.

Un type très intéressant de *transporteur mécanique* breveté par M. Chappuy et utilisé aux Verreries de Frais-Marais pour transporter les bouteilles en cours de fabrication aux fours à recuire.

Ce transporteur, qui est automatique, permet l'introduction directe des produits dans les fours à recuire et, conséquemment, la suppression totale des ouvriers porteurs. Il résout ainsi complètement le problème de la suppression des enfants occupés à ce genre de travail. Cette invention a un double intérêt économique et social qui ne doit pas échapper.

A l'Exposition de Londres de 1908, M. Chappuy a obtenu une Médaille d'Or et a été décoré de la croix de la Légion d'honneur.

A l'Exposition de Bruxelles 1910, un Diplôme d'Honneur lui a été décerné. Le Jury de Gand lui a attribué un Diplôme de Grand Prix.

6. — COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE DE LA PERLE

Usines à Chauny, Aisne (créées en 1900).

Le but de cette Société était d'alimenter d'abord les fabricants de couronnes en perles de verre, feuilles, fleurs, cannetilles, en un mot tous les produits nécessaires à leur industrie et ensuite chercher des débouchés pour la vente de la perle à l'exportation.

Jusqu'en 1900 tous les essais tentés en France furent vains et l'industrie de la perle resta le monopole à peu près exclusif de Venise.

Les débuts de la Société, jusqu'en 1905, furent particulièrement pénibles.

Il s'agissait en effet de faire toutes les nuances employées dans la couronne et de créer une main-d'œuvre française absolument ignorante de ce genre nouveau de travail.

Les compositions de verre nécessaires à la fabrication de la perle sont, en effet, très spéciales.

Les baguettes creuses doivent pouvoir s'étirer sur plus de 120 mètres. Ces baguettes coupées à froid, pour donner de petits cylindres de verre doivent laisser au coupage un déchet presque nul, et enfin les cylindres obtenus doivent s'arrondir à un feu relativement faible, en même temps que, dans le plus grand nombre de cas, prendre leur couleur définitive, leur degré d'opacification ou d'opacité.

Ces perles obtenues doivent être ensuite enfilées. Au début on tenta d'enfiler à la main comme à Venise, mais le prix payé pour ce travail étant, en France, égal au prix de fabrication, on dut y renoncer et le problème mécanique de l'enfilage fut résolu.

Peu à peu, à la suite de recherches incessantes, le problème de la fabrication fut au point, celui de l'écoulement des produits ne fut pas moins pénible car il fallut lutter contre la concurrence étrangère au moment où les prix de revient étaient les plus élevés.

La perle se vend enfilée sur fil de lin ou transformée en feuilles, fleurs et cannetilles.

On fabrique à Chauny, chaque jour, 3 500 kilos de perles et 75 000 mètres de cannetilles.

L'usine occupe plus de 400 ouvriers et ouvrières et, en outre, la Compagnie française pour l'Industrie de la perle fait travailler à domicile plus de 800 ouvrières qui font chez elles feuilles et fleurs destinées aux fabricants de couronnes.

Le personnel ouvrier de Chauny est digne à tous égards des plus grandes félicitations; jamais il n'y a eu, malgré les difficultés du début, la moindre récrimination.

Ouvriers et patron ont été constamment unis et c'est là le secret de la réussite de la Compagnie française.

Une caisse de secours, alimentée par les ouvriers et les dons, permet de payer à l'ouvrier malade, pendant trois mois, la moitié de son salaire.

La Compagnie française a obtenu à Liège, en 1905, un Diplôme d'Honneur.

Son directeur depuis 1900, M. Cordier, administrateur-délégué depuis 1906, obtint une Médaille d'Or, et son collaborateur immédiat, M. Ulibarri, une Médaille d'Argent.

A Gand la Compagnie française avait exposé ses produits de fabrication courante : perles en verre de toutes couleurs servant en grande partie à l'industrie de la couronne funéraire et aussi perles d'exportation pour le Congo, les Indes, le Transvaal, etc.

Le Jury de Gand lui a décerné un Diplôme de Grand Prix.

7. — COMPTOIR GÉNÉRAL DE VENTE
des
MANUFACTURES de GLACES de SAINT-GOBAIN
CHAUNY et CIREY
RECQUIGNIES et JEUMONT, ANICHES, BOUSSOIS
8, rue de Boucry, Paris (18^e).

Il est impossible de ne pas répéter les éloges mérités que l'on a faits dans les précédentes Expositions sur cette importante compagnie.

A Gand le Comptoir général de Vente exposait un grand nombre de glaces de couleur.

Les glaces de couleur ont une épaisseur courante de 6 à 8 $\frac{m}{m}$. Elles sont, comme les glaces ordinaires de vitrage ou de miroiterie, polies sur les deux faces.

Elles sont teintées dans la masse ; les plus grands soins sont apportés pour obtenir, dans chaque sorte, une uniformité constante de coloration ; mais, en raison des difficultés inhérentes à cette fabrication, le réassortiment des teintes n'est pas garanti, principalement pour les glaces rouges à l'or.

Les dimensions maxima dans lesquelles les glaces de couleur peuvent être éventuellement livrées sont les suivantes :

Glaces rouges à l'or	230 × 175	$\frac{m}{m}$
— vertes	400 × 250	$\frac{m}{m}$
— bleues	400 × 250	$\frac{m}{m}$

Le Jury de Gand a décerné un Diplôme de Grand Prix au Comptoir général de Vente des Glaces de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Recquignies, Jeumont, Aniche et Boussois.

8. — COMPAGNIES RÉUNIES DES GLACES et VERRES SPÉCIAUX du NORD de la FRANCE

Jeumont (Nord).

La participation de cette Compagnie à l'Exposition de Gand portait exclusivement sur ses dernières créations, c'est-à-dire sur les produits qu'elle a adjoints tout récemment à ses fabrications antérieures.

Parmi les produits exposés on pouvait remarquer :

Les revêtements en pâte de verre. — Les revêtements de pâte de verre colorée pour revêtements, dallages, mosaïques, etc., s'emploient pour la décoration intérieure et extérieure des constructions. Ils ne s'altèrent pas aux intempéries et conviennent spécialement aux installations faites au bord de la mer. Ils sont recommandés pour façades, porches, vestibules, galeries, salles de billard, salles de bain, douches, etc.

Employée en mosaïque, la pâte de verre forme des frises décoratives très riches de dessin, très douces de ton et d'un effet artistique remarquable.

La pâte de verre de Jeumont forme une riche palette de teintes nombreuses et qui peuvent réaliser tous les décors.

La pose des revêtements en pâte de verre n'offre aucune difficulté et est définitive.

Ces revêtements ont toutes les qualités d'inaltérabilité du verre, tout en ayant un aspect beaucoup plus artistique que les carreaux en opale.

Protecteurs de niveau d'eau prismatiques en verre trempé. — Ils sont en une qualité de verre spécial très résistant, appelé *verre trempé*, résultat d'une opération sur la matière après la fabrication. Le degré de résistance aux brusques changements de température et à la pression les a fait surnommer "verres incassables".

Ces pièces, dites aussi "indicateurs de niveau à réflexion" (système Klinger), sont aussi employées *exclusivement* par la marine nationale française dont la Compagnie est l'unique fournisseur.

Verres pour regards, hublots, etc., trempés.

Plaques de propreté gravées et dorées. — Ces plaques se posent exactement comme les autres non décorées. Leur gravure est inaltérable, leur donne une certaine richesse et relève davantage du luxe.

Verre bleu asolaire armé ou non armé. — Ce verre laisse passer beaucoup de lumière, tout en empêchant, sans badigeonnage, les rayons chauds du soleil d'être incommodants.

La clarté qu'il donne est excessivement douce et repose la vue.

Il est armé ou non armé, c'est-à-dire qu'il contient ou non une armature métallique destinée à empêcher les morceaux de tomber dans le cas de bris.

Verre jaune armé pour hangars de dirigeables. — Ce verre est employé pour protéger les enveloppes des dirigeables de l'action destructive du soleil dardant ses rayons au travers d'un autre verre.

Verre diamanté à doubles reliefs. — C'est un verre décoré des deux côtés et qui n'a donc plus d'envers, ce qui fait gagner à la décoration et n'oblige plus comme autrefois les architectes à placer deux verres dos à dos du côté sans dessin pour avoir un dessin de chaque côté.

Verres imprimés armés minces. — Ces verres présentent un dessin décoratif en même temps qu'une épaisseur mince et une armature métallique; ils sont employés dans les vitrages soignés.

Les Compagnies réunies des Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France avaient prêté gratuitement de grandes glaces argentées à la Collectivité de la Couture française. C'est donc dans cette section et sous cette forme qu'elles ont exposé des glaces qui constituent leur principale fabrication.

Elles occupent 1 500 ouvriers dans les trois usines de Recquignies, Jemont et Boussois et utilisent une force de 3 000 chevaux.

Dans les Expositions précédentes elles avaient obtenu : à Milan 1906, un Diplôme de Grand Prix ; Londres 1908, un Diplôme de Grand Prix ; Bruxelles 1910 et Turin 1911, également un Diplôme de Grand Prix. Le Jury de Gand a, à nouveau, décerné un Diplôme de Grand Prix.

9. — MM. HOUDAILLE & TRIQUET

MM. HOUDAILLE et TRIQUET avaient envoyé à Gand des spécimens des différents genres de la fabrication très variée de leurs importantes usines de Choisy-le-Roi.

Nous remarquons d'abord les objets de cristallerie proprement dite disposée sur deux comptoirs. Au milieu de chacun d'eux se trouve placé un grand vase mesurant 1 m. 75 de hauteur, richement taillé et orné de motifs en bronze ciselé et doré.

Tout autour sont disposés des services de table, taillés, gravés et décorés ; des vases et jardinières aux formes nouvelles, ainsi que des services reconstitués d'après des modèles anciens.

Entre deux comptoirs, dans une élégante vitrine, sont exposés des échantillons de flacons pour parfums de luxe, dont les Cristalleries de Choisy-le-Roi se sont fait en ces dernières années une spécialité très remarquée. Chacun sait en effet combien, dans l'industrie de la parfumerie, s'est développé le goût des flacons artistiques, et ceux de MM. Houdaille et Triquet, exécutés d'après des modèles entièrement inédits et créés par eux, sont appréciés au même titre que ceux de l'artiste Lalique.

En effet, ces flacons sont remarquables non seulement par leur cachet artistique et le bon goût qui a présidé à la création des modèles, mais encore par la finesse de leur exécution. Jusqu'à présent on avait considéré qu'il était impossible d'obtenir, sur du verre ou du cristal, des reliefs un peu accentués et surtout de la figure. Grâce à un procédé de moulage tout à fait inédit et à une composition spéciale de la matière vitreuse, les Cristalleries de Choisy-le-Roi sont parvenues à réaliser des détails d'une finesse qui rappelle les ciselures



les plus feuillées et font des flacons ainsi obtenus de véritables œuvres d'art.

L'essor pris par cette branche de l'industrie de MM. Houdaille et Triquet a été considérable en ces dernières années et les pièces présentées dans leurs vitrines forment certainement l'une des parties les plus intéressantes de cette exposition.

Enfin nous devons faire une mention spéciale pour les cheminées d'éclairage en verre sili-chromé qui constituent également une spécialité fort importante de la fabrication des Cristalleries de Choisy-le-Roi.

Le verre sili-chromé est une matière très résistante aux variations de température qui trouve son utilité dans l'éclairage au gaz par l'incandescence

pour lequel la résistance et la durée des cheminées sont un facteur très important. Par leurs recherches constantes et les progrès incessants accomplis dans cette branche de leur industrie, les Cristalleries de Choisy-le-Roi sont parvenues à obtenir un perfectionnement très saisissant dans leur verre silichromé qui était déjà fort apprécié en France et à l'étranger, mais qui est devenu maintenant d'une qualité telle qu'il laisse loin derrière lui les autres produits similaires.

MM. Houdaille et Triquet avaient obtenu une Médaille d'Or à Paris en 1900, et un Grand Prix à l'Exposition de Turin 1911.

Le Jury de Gand a nommé MM. Houdaille et Triquet Membres du Jury et par conséquent Hors Concours

10. — MM. DAUM Frères

Maîtres-Verriers, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Comme dans les Expositions précédentes, le stand de MM. DAUM Frères s'est fait remarquer à Gand par la diversité de sa composition.

La fabrication de MM. Daum Frères est assez connue pour qu'il soit inutile d'entrer dans le détail de ses procédés, ce qui serait au demeurant une tâche impossible ici, chacune de leurs œuvres comportant pour ainsi dire une technique spéciale appropriée au thème décoratif à interpréter.

Parmi les diverses pièces exposées on remarquait des vases, coupes, lampes gravées et camées, ciselés, incrustés, lamellés, ornés d'applications ou de vitrifications diverses, inspirés suivant la pure tradition de l'art lorrain.

Les vitraux en pâte de verre étaient la principale nouveauté de l'exposition de MM. Daum Frères.

Enfin dans de délicates interprétations de bibelots, statuettes et coupes, les pâtes de verre de MM. Daum ont une perfection qui dépasse, comme finesse et pureté de matière, tout ce qui a été tenté industriellement jusqu'ici.

Le Jury de l'Exposition de Bruxelles 1910 avait attribué à MM. Daum Frères un Diplôme de Grand Prix. Le Jury de Gand leur a également décerné cette récompense.

11. — M. J. DECLÈRE

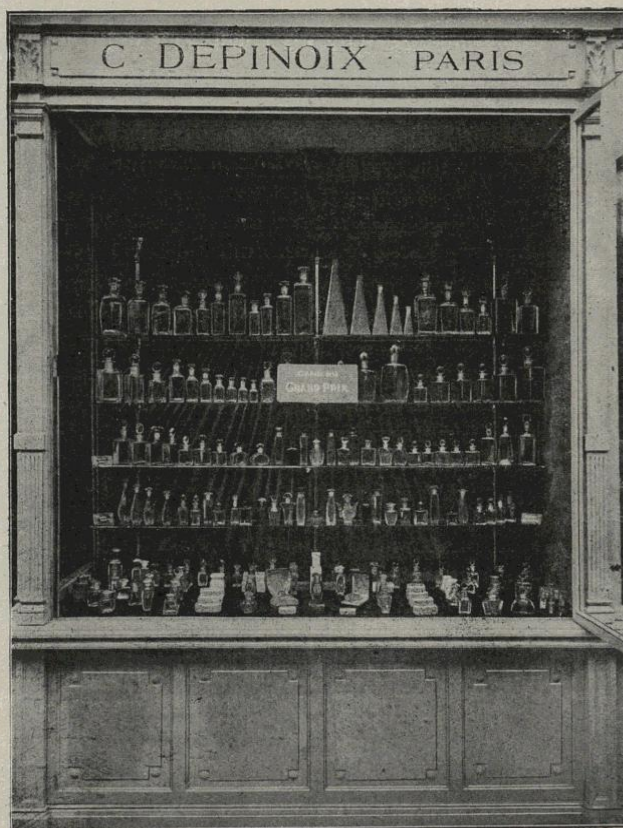
64, boulevard Magenta, Paris.

Pour son procédé "Silver Protecteur" du cuivrage électrolytique de l'argenture des glaces, procédé dont il est l'inventeur, M. J. DECLÈRE a obtenu à Gand une Mention honorable.

12. — M. DEPINOIX

7, rue de la Perle, Paris.

Cette Maison, qui a été créée en 1846 par M. Th. Coenon, exposait à Gand une importante collection de flacons pour la parfumerie. Cette collection se



faisait surtout remarquer par la variété des modèles dont plusieurs de formes absolument nouvelles.

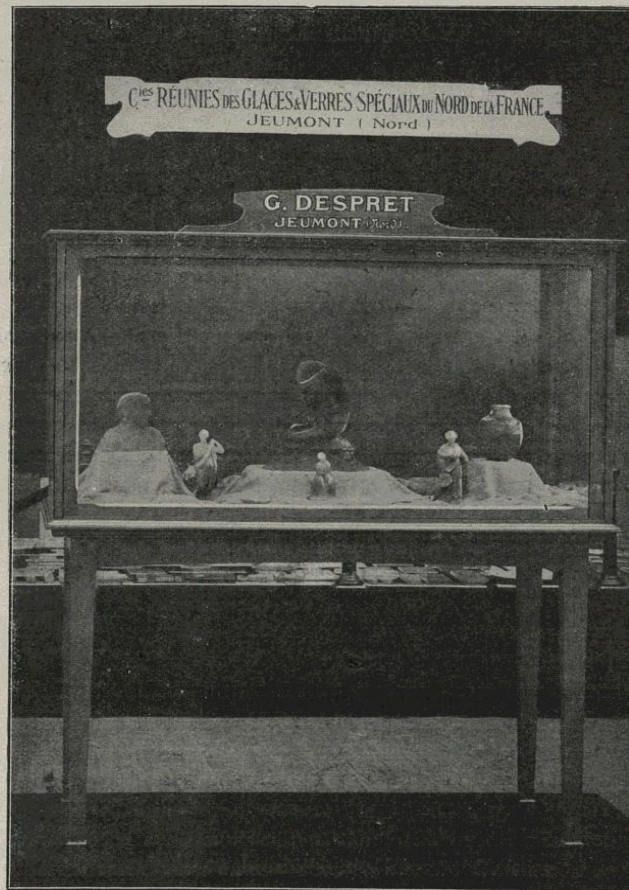
M. DEPINOIX est l'inventeur d'une machine pour le bouchage à l'émeri et de plusieurs systèmes de fermetures pour vases en verre.

A Bruxelles 1910, M. G. Depinoix était Hors Concours, Membre du Jury ; à Turin il remportait une Médaille d'Or. Le Jury de Gand lui a attribué un Diplôme de Grand Prix.

13. — M. Georges DESPRET

Jeumont (Nord).

M. G. DESPRET, administrateur-délégué des Compagnies réunies des



Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, avait bien voulu exposer à Gand quelques-unes de ses admirables statuettes de pâte en verre.

Nous ne croyons pas utile d'insister sur la beauté de ces statuettes qui nous étonnent par leur finesse et leur grâce.

Nous ne croyons pas nécessaire non plus de nous étendre sur les mérites de M. G. Despret qui est aussi grand artiste verrier que grand industriel.

Le Jury de Gand a su apprécier ses mérites en lui décernant le Diplôme de Grand Prix qu'il avait déjà obtenu à l'Exposition de Turin 1911.

14. — M. TRUTIE de VARREUX (Camille) dit "De VEZ"

33, rue de Paradis, Paris.

M. de VEZ avait tout d'abord eu la co-direction générale de l'une des plus grandes cristalleries françaises, la Cristallerie de Pantin, qui fut fondée vers le milieu du siècle dernier par M. Monot.

M. de Vez, petit-fils par alliance de M. Monot, fut captivé par les teintes de cristal coloré qui valurent à cette maison plusieurs grands prix et la mise hors concours aux Expositions internationales.

Attiré par ses goûts vers le côté artistique, il chercha à son tour de nouvelles teintes de cristal. Il voulut utiliser ces teintes comme un artiste utilise sa palette de couleurs.

Il est arrivé à graver à teintes fondues, en relief dans la masse, des paysages complets très étudiés et appropriés aux formes de vases, lampes électriques, jattes, jardinières et même aux vitraux d'art qu'il fabrique.

Le résultat obtenu par la gravure, à l'exclusion absolue du procédé vulgaire de peinture sur verre, est très artistique et laisse en arrière ce qui a été fait jusqu'à présent. C'est une sorte de petite révolution dans l'art de la gravure sur verre.

M. de Vez a formé un atelier d'ouvriers d'art, anciens élèves pour la plupart des Beaux-Arts ou des écoles d'arts décoratifs. Ces artistes sont devenus ses collaborateurs et arrivent après un laborieux apprentissage à traduire par la gravure les modèles de paysages qui leur sont donnés.

Les difficultés que présente la gravure des pièces de Vez limitent la production ; aussi les cristaux de Vez ne sont-ils pas très répandus ; ils sont absorbés par les principaux magasins de luxe des grandes villes de France et de l'étranger.

M. de Vez, en véritable artiste, a d'ailleurs la coquetterie de ne reproduire qu'à un nombre très limité d'exemplaires chacune de ses pièces d'art.

M. de Vez avait obtenu à Turin 1911 un Diplôme de Grand Prix. Le Jury de Gand lui a également décerné cette récompense.

15. — M. DOMEK & C^{IE}

7, quai des Chartrons, Bordeaux (Gironde).

Parmi les bonnes maisons de clissage de bouteilles de Bordeaux il nous est permis de citer au premier plan MM. DOMEK et Cie, dont nous avons eu l'avantage d'admirer les gracieux modèles à l'Exposition de Gand.

MM. Domec et Cie sont les clisseurs des marques les plus connues et les plus répandues, non seulement de Bordeaux et de la France, mais encore de la Hollande, de l'Angleterre et des États-Unis.

Le clissage consiste à envelopper les bouteilles au moyen d'une paille habilement travaillée qui constitue, en même temps qu'une protection efficace contre les chocs, une garantie sérieuse contre les fraudes toujours possible, ou contrefaçons de marque.

Le Jury de Gand a accordé à MM. Domec et Cie une Médaille d'Argent.

16. — M. Emile GERBAUD

102, rue Pelleport, Paris.

Cette maison, fondée en 1885, fabrique des moules pour la cristallerie et la verrerie.

Cette industrie est extrêmement délicate et remplie de difficultés, car il s'agit de concilier une partie artistique et une partie technique qui s'accordent on ne peut plus mal. Il est nécessaire, lorsque la maquette a été créée, d'étudier pour chaque chose une combinaison de moule qui permette au verrier d'exécuter la pièce.

D'un bon moule construit dans ces conditions résulte le succès du verrier.

Les modèles sont composés et sculptés par M. GERBAUD et ses deux fils.

Des mécaniciens sont chargés de l'ajustage et du tournage de ces différents articles.

Des graveurs et des ciseleurs doivent fidèlement reproduire le travail des sculpteurs.

Les moules de flacons exposés à Gand peuvent donner une idée de ce travail ; ils sont d'un ajustage brisé et dissimulé dans les angles afin de ne laisser paraître aucune couture sur les pièces en verre qui en sortiront ; ils sont en quatre parties afin de permettre la dépouille des ornements qui y sont finement gravés et gravés d'une manière toute spéciale afin que le verre qui, en fusion est très plastique, vienne épouser nettement les ornements qui sont dans

le moule. Les pièces exposées sont toutes de la composition de M. E. Gerbaud et depuis de longues années cette maison a beaucoup contribué à la marche de la verrerie dans un sens artistique, tant par ses créations de nouveaux modèles que par ses combinaisons de moules qui permettent d'exécuter à peu près tout ce que l'on peut désirer en verre.

Le Jury de Gand a décerné à M. Emile Gerbaud une Médaille d'Argent.

17. — M. G. GODIN

15, rue de Paradis, Paris.

Cette maison, fondée en 1825 par M. H. Coudert dont M. J. GODIN est le successeur, a comme spécialités la cristallerie décorée et gravée et la porcelaine de Limoges.

L'Exposition de Gand comporte :

1^o Des *décorations laquées* sur verre par procédé J. Godin, donnant une gamme de couleurs fondues d'un effet vraiment magnifique;

2^o Des *modèles de service de table en cristal taillé* créés par M. J. Godin qui donnent une nouveauté de formes et de dessins de toute beauté;

3^o *Trois pièces coniques de gravure sur verre*, gravure à la roue d'un fini qui rend ces trois objets de merveilleuses pièces d'art. C'est M. Godin qui en a exécuté le dessin et fait graver les pièces dans ses ateliers de la rue de Paradis à Paris.

En 1889 et en 1900, à Paris, M. Godin a obtenu une Médaille de Bronze, à Tourcoing 1904 une Médaille d'Argent, et un Diplôme d'Honneur à l'Exposition internationale des Arts du Travail en 1912 à Paris.

Le Jury de Gand lui a décerné une Médaille d'Argent.

18. — M. Robert GOSSELIN

72, rue d'Angoulême, Paris.

La Maison GOSSELIN s'est fait remarquer par la qualité de solidité des machines pour verreries et cristalleries qu'elle exposait.

Le fini et l'ingéniosité de ces machines ont d'ailleurs frappé un grand nombre de membres du Jury qui lui a décerné un Diplôme d'Honneur.

19. — MM. HARANT & GUIGNARD

10, rue de la Paix, Paris.

Cette importante maison s'est spécialisée dans les articles en cristal, gravés, dorés.

L'Exposition de MM. HARANT et GUIGNARD comportait les pièces les



plus variées, telles que service de table, coupes, vases, bonbonnières, cristaux les plus divers.

Nous ne pouvons que répéter les éloges que l'on a déjà faits sur cette maison à laquelle le Jury de Gand a attribué la récompense de Grand Prix, récompense qu'elle s'était déjà vu décerner aux Expositions de Bruxelles 1910 et Turin 1911.

20. — MM. Eugène HOUTARD & ses Fils

Denain (Nord).

Les Verreries de Denain, fondées en 1870-71, par M. Firmin Houtard, ont été dirigées depuis son décès survenu en 1878 par MM. Eugène et Alexandre Houtard. Demeuré seul en 1892, M. Eugène HOUTARD a pris la direction des Verreries de Denain et s'est adjoint en 1909 comme associés ses deux fils, MM. Firmin et Charles Houtard.

Ces verreries sont actuellement une des maisons de France les plus importantes pour la fabrication des bouteilles.

M. Eugène Houtard est le premier maître-verrier qui, dans le Nord de la France, en 1884, installa des fours à bassins système Siemens à fonte continue et chauffée au gaz de houille, supprimant radicalement les anciens fours à pots à travail intermittent qui, d'ailleurs, sont presque totalement abandonnés aujourd'hui des verreries à bouteilles.

Parmi les spécialités de Denain, il convient surtout de mentionner la fabrication des bouteilles à bière à bague percée (ou suédoises) dites "canettes" qui dépasse actuellement 5 millions par an. Les Verreries de Denain vendent non seulement dans toute la France, mais aussi à l'exportation dans les pays d'outre-mer jusqu'en Amérique du Sud, concurrençant les produits similaires des verreries européennes et allemandes en particulier.

Depuis 1910, d'importantes améliorations ont été apportées aux Verreries de Denain parmi lesquelles on peut citer :

Les transporteurs mécaniques (système Charles Houtard, breveté S.G.D.G.) desservant actuellement 17 places de travail ;

Huit machines à bouteilles (système Boucher), munies des derniers perfectionnements, travaillant en trois teintes de verre ;

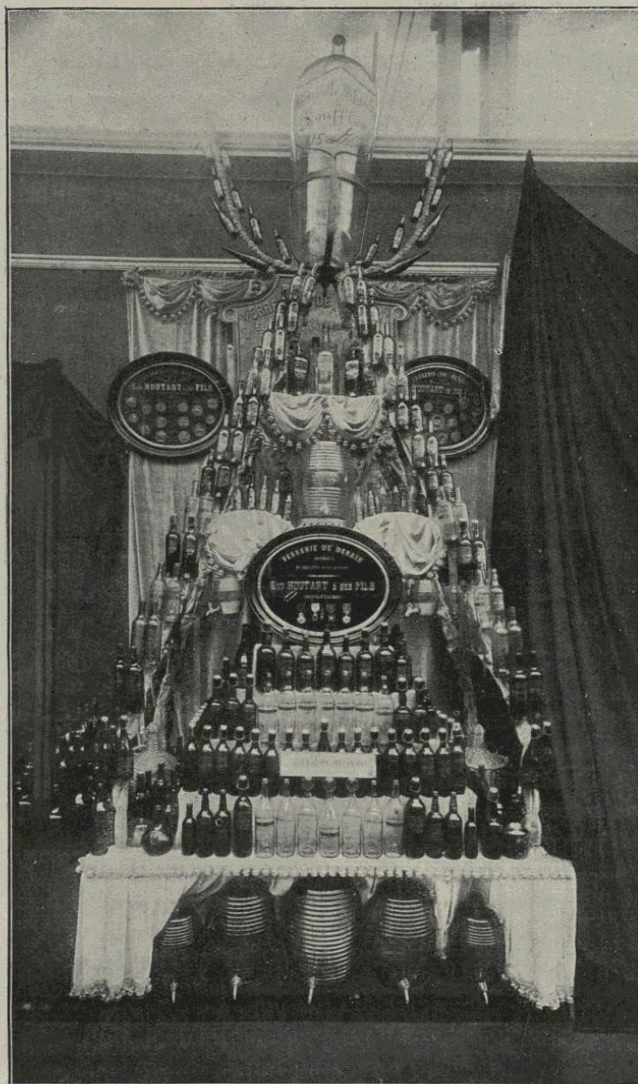
Tours automatiques, machines à percer, ajoutés au matériel d'ajustage pour la confection de l'outillage des machines à bouteilles.

Au point de vue des institutions philanthropiques, une société de secours mutuels des ouvriers, employés et contre-mâtres des Verreries de Denain, fondée en 1894 par M. Eugène Houtard qui en est le président d'honneur, mais qui est entièrement administrée par les ouvriers et employés eux-mêmes, réunit un grand nombre d'adhérents auxquels les avantages suivants sont assurés en cas de maladie :

Indemnité quotidienne, médecin pour toute la famille, frais pharmaceutiques gratuits, funérailles à la charge de la Société.

Enfin, un certain nombre de retraites gratuites sont versées mensuellement à des anciens ouvriers.

Affiliées à l'Œuvre des "Enfants à la campagne", les Verreries de Denain



envoient chaque été à leurs frais, munis d'un trousseau complet, plusieurs enfants de verriers passer un séjour réconfortant à la campagne.

Les hautes récompenses décernées aux Expositions internationales aux Verreries de Denain sont, depuis dix années :

Paris 1900. — Hors Concours, membre du Jury, rapporteur de la Classe 73 (Croix de chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie à M. Eugène Houtard).

Liège 1905. — Hors Concours, vice-président du Jury et rapporteur.

Nancy 1909. — Hors Concours.

Bruxelles 1910. — Grand Prix (Croix de la Légion d'honneur à M. Eugène Houtard).

A Gand, M. Firmin Houtard, membre du Comité français des Expositions à l'étranger, est nommé membre du Jury et les Verreries de Denain sont, par suite, classées une nouvelle fois Hors Concours.

21. — MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN CHAUNY ET CIREY

(M. DELLOYE, directeur.)

1 bis, place des Saussaies, Paris.

La Société de Saint-Gobain exposait à Gand, en dehors des glaces de couleur dans le stand du Comptoir général de Vente des Manufactures de Glaces de Saint-Gobain, Chauny, Cirey, etc., des opalines, des marmorites, du verre noir, des verres prismatiques.

Les opales, les opalines, les marmorites et le verre noir fabriqués par les usines de l'Union commerciale sont des produits vitrifiés d'une très grande dureté, inattaquables par les acides et inaltérables à l'air.

Ces produits possèdent un pouvoir isolant identique à celui du verre. Ils ne sont point poreux ni gélifs, ne s'imprègnent pas, ne se tachent pas et ne se craquellent point. Ils sont éminemment propres et hygiéniques et conviennent aux applications les plus simples comme aux plus luxueuses.

Les opales soufflées sont lisses et brillantes sur les deux faces ; elles servent à faire des revêtements légers, principalement au-dessus des cimaises et surtout en plafond.

Les opales sont fabriquées en trois teintes : blanche, vert céladon, bleu cendré.

Le verre opalin est lisse d'une face et strié ou à reliefs sur l'autre face. Il convient à des revêtements ordinaires. Le verre opalin, dit aussi "opaline

mince" se livre en feuilles. Il se livre également en carreaux de toutes dimensions et se fabrique en trois teintes : bleutée, vert céladon, bleue.

Les opalines, les marmorites et le verre noir permettent de recouvrir des panneaux de grandes dimensions en une seule pièce et de supprimer ainsi les joints et tous les inconvénients qui en résultent.

Les opalines de couleur et les marmorites sont utilisées également pour des revêtements riches et des travaux soignés : dessus de meubles en tous genres, tablettes, plaques de portes gravées, etc.

Le verre noir poli est d'une application courante pour les soubassements plans ou bombés des devantures de magasins, et très employé surtout pour les enseignes gravées où il est d'un très bel effet.

Le verre noir durci, ainsi appelé lorsqu'il est livré dépoli d'un côté et rugueux de l'autre, se recommande pour tableaux d'école et d'amphithéâtre, tableaux de banques, etc., où il est d'un entretien très facile en conservant un très beau noir mat.

Les opalines, les marmorites et le verre noir peuvent être décorés et émaillés au feu de moufle. Ils se gravent aussi au jet de sable avec une grande facilité et donnent lieu aux effets les plus décoratifs et les plus artistiques.

L'opaline a été employée pour le revêtement intérieur des phares (phares d'Eckmühl, d'Ailly, de la Canche, de l'île Vierge, du cap Béar, de la Coubre).

La Compagnie de Saint-Gobain exposait également des spécimens de dalles et pavés en verre pour planchers.

Ces dalles rendent les plus grands services dans les habitations et les constructions industrielles.

Le Jury de Gand a décerné un Diplôme de Grand Prix à la Manufacture des Glaces et Produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

22. — MM. René MARTIN & C^{IE}

20, rue Génin, Saint-Denis (Seine).

L'Exposition de MM. René MARTIN et Cie était intéressante non seulement au point de vue industriel, mais encore au point de vue artistique.

1^{re} PARTIE INDUSTRIELLE. — Cette partie comportait des tubes de différents genres en verre et en cristal :

Tubes "Photophore" à bande rouge sur réflecteur blanc dont la supériorité est reconnue depuis longtemps ;

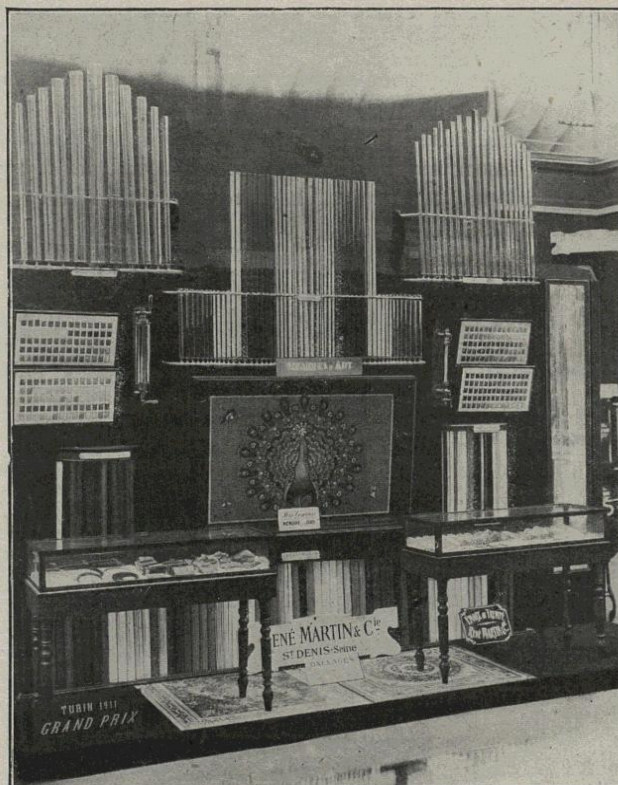
Tubes "Titan" qui peuvent résister aux plus hautes températures ;

Des émaux de toutes sortes pour l'émaillage de tous métaux ;

Des émaux en baguettes pour perles, têtes d'épingles ;

Des émaux spéciaux pour mosaïques et particulièrement les scorzettes qu'ils fabriquent non seulement en bloc, mais aussi en galettes moulées, ce qui ne s'était jamais fait ;

Des galettes d'or et d'argent. — Ces galettes sont composées d'une feuille d'or emprisonnée entre une masse vitreuse et une mince pellicule de verre ; elles



sont : unies, teintées, granitées ou martelées (B.S.G.D. G.), et permettent d'augmenter les effets de richesse des mosaïques décoratives.

2^o *PARTIE ARTISTIQUE.* — MM. René Martin et Cie possèdent à Saint-Denis un atelier de mosaïstes, tous français, et qui ont fait leur apprentissage dans la maison même.

Quelques spécimens de leur talent étaient exposés : notamment un pan-

neau *Le Paon* d'une beauté et d'une richesse de tons vraiment étonnantes. Quelques autres panneaux constituaient le dallage du stand.

Deux panneaux en mosaïque d'émail et or décoraient le vestibule du Pavillon d'Honneur.

Dans les précédentes Expositions internationales, MM. René Martin et Cie avaient remporté :

1 Diplôme de Grand Prix à Paris 1900, à Saint-Petersbourg 1901, à Liège 1905, à Milan 1906, à Londres 1908 et à Turin 1911.

En 1910, à Bruxelles, MM. René Martin et Cie étaient Hors Concours, M. René Martin faisant partie du Jury.

A Gand, ils étaient à nouveau Hors Concours, M. René Martin étant nommé membre du Jury, rapporteur de la Classe 73.

23. — MM. J. & A. MILLET & C^{IE}

Les Verreries de Masnières, dirigées depuis le milieu du siècle dernier par MM. MILLET et Cie, sont les plus anciennes et les plus importantes verreries de la région du Nord de la France. Elles possèdent 3 fours à bassin, occupent plus de 700 ouvriers ; leur production journalière atteint 40 000 bouteilles.

MM. Millet et Cie, qui dirigent leur établissement industriel avec une très haute compétence, nous procurent l'occasion de constater où en est la substitution du travail mécanique au travail manuel.

Les Verreries de Masnières se sont fait une spécialité dans la fabrication des bouteilles à bière et leur exposition contient la collection la plus diverse comme formes, poids, dimensions, teinte de bouteilles fabriquées tant à la main qu'à la machine. Les Verreries de Masnières fabriquent 5 à 6 millions de bouteilles à bière chaque année et ont comme principaux clients les grandes brasseries de Champigneulle, du Fort-Carré, de Maxéville, Tournel, Greff, etc.

On peut se rendre compte avec quel soin la Verrerie de MM. Millet offre non seulement une exposition de bouteilles intéressantes au visiteur ; elle frappe encore davantage celui-ci par sa collection d'isolateurs en verre pour lignes électriques, isolateurs qui font acquérir à leurs fabricants une réputation universelle.

La Verrerie de Masnières, qui depuis plusieurs années est un des plus gros adjudicataires de l'État français pour les P. T. T., le ministère des Colonies, la télégraphie militaire, qui a fourni des isolateurs à l'État belge, à l'Italie, à la Hollande, a mis au jour depuis plusieurs mois des modèles originaux d'isolateurs industriels pour toutes tensions. Les modèles, de forme élégante, d'une teinte particulièrement transparente, pure de toute trace d'oxydes métalliques,

ont fait l'objet de nombreuses expériences de résistance mécanique et de résistance électrique, dont les certificats d'essai sont à la disposition de leurs nombreux et empressés clients.

La Verrerie de MM. Millet a créé pour cette fabrication un outillage breveté qui permet d'obtenir, en même temps qu'une exécution irréprochable, une réduction de la main-d'œuvre, une production plus importante d'un prix de revient très bas.

MM. Millet et Cie ne se sont pas seulement préoccupés dans leur verrerie de rechercher des procédés nouveaux de fabrication et d'obtenir des produits supérieurs. Ils ont aussi orienté leur recherche de la perfection dans le bien-être matériel et moral de leur personnel. La Verrerie de Masnières possède une société de secours mutuels, une colonie d'apprentis qui est surtout une œuvre de bienfaisance ; et l'organisation de ses halls vastes et spacieux, bien aérés, bien ventilés, l'usage de transporteurs mécaniques ont fait de la Verrerie de Masnières un établissement industriel doté de tous les perfectionnements qui peuvent accroître le bien-être de l'ouvrier.

Les prix que la Verrerie de Masnières a déjà obtenus dans les précédentes Expositions justifient le Grand Prix, c'est-à-dire la plus haute récompense qu'ils viennent de remporter à Gand, et qui était due à ses efforts constants dirigés dans la voie du progrès.

24. — M. Paul NUSBAUMER

Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

M. NUSBAUMER, qui exposait pour la première fois à Gand, s'est vu attribuer une Médaille d'Argent par le Jury qui a apprécié la solidité et l'ingéniosité de son outillage et de ses machines pour verreries et cristalleries.

25. — M. Léon POUTRAIN-DECROUEZ

Fresnes-sur-Escaut (Nord).

L'Exposition de M. POUTRAIN-DECROUEZ comportait des cannes à souffler pour le verre à vitre, les bouteilles, la gobeletterie et le laboratoire.

Les cannes se composent de trois éléments : le tube, l'avant-mors et le mors.

Le tube employé est en acier extra-doux étiré à froid, et décapé ensuite.

L'avant-mors est forgé en fer de Suède se soudant parfaitement avec le tube.

Le mors, qui est la partie essentielle de la canne, est en contact permanent avec le verre en fusion.

M. Poutrain-Decrouez livre pour l'exportation des mors tournés et prêts à poser. Il fabrique également les pinces à embouchures, les sabots qui servent à transporter les bouteilles.

Le Jury de Gand a décerné une Médaille d'Or à M. Poutrain-Decrouez.

26. — MM. RICHARD & C^{IE}

La maison RICHARD et Cie a été fondée en juillet 1912 à Bar-sur-Seine (Aube) par M. Richard.

Ce dernier est élève de l'École des Beaux-Arts de Nancy et est enfant d'une famille de verriers.

Il s'est spécialisé dans les cristaux gravés, genre Nancy, et a exposé pour la première fois à Gand.

Le Jury lui a décerné une médaille d'Argent.

27. — SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE DORIGNIES

La fondation des VERRERIES DE DORIGNIES date de 1868.

Elles couvrent une surface de terrain de cinq hectares avec les cités ouvrières.

Elles occupent un personnel de 500 ouvriers (hommes, femmes et employés) auxquels elles distribuent annuellement 750'000 francs de salaires.

11 millions de bouteilles sont fabriquées annuellement par les Verreries de Dorignies. Leurs spécialités sont les dames-jeannes de toutes contenances, vases pour piles électriques et briques et dalles en verre soufflé (système Falconnier) dont les Verreries de Dorignies ont implanté la fabrication en France depuis 1890.

Elles sont les seules verreries françaises fabriquant ce genre de produits dont elles ont su acquérir (par un traité avec l'inventeur) le monopole exclusif pour la France. Ces briques soufflées comprennent un grand nombre de modèles variés répondant à tous les besoins, s'exécutant en toutes nuances.

Elles sont surtout usitées pour la construction des serres, vérandas fri-

gorifiques et jours de souffrance. Parmi les constructions de ce genre qu'elles ont exécutées à Paris, il convient de citer les Dômes de la Samaritaine, une



coupole de l'église des Quinze-Vingts et de nombreuses constructions particulières. En Suisse et dans le Midi de la France (Côte d'Azur) de nombreux jardins d'hiver et décorations de villas.

Cette brique creuse est soufflée, puis bouchée hermétiquement par un cachet de verre qui lui assure une parfaite étanchéité. L'air (raréfié) emprisonné intérieurement forme isolant et constitue un calorifuge excellent.

La Société a exposé à Gand une serre en modèle réduit (garnie de plantes artificielles) en briques soufflées.

La Verrerie de Dornignies comprend quatre fours à bassins continus et un four à pot au gaz pour les verres de couleurs et leurs gaines de recuisson continues. Les places des fours sont desservies par des transporteurs mécaniques (système Charles Houtard breveté S. G. D. G.) dont un modèle réduit figurait à l'Exposition de Gand et pouvait fonctionner sous les yeux du visiteur.

Les fours sont logés sous une halle spacieuse de 3 000 mètres carrés très aérée, chaque four muni d'un ventilateur.

La poterie fabrique toutes les pièces nécessaires à la marche des fours ainsi qu'à leurs réparations.

La force motrice (machine Corliss à condenseur) est de 80 chevaux. Elle produit l'éclairage et l'énergie électrique nécessaires aux besoins de l'usine.

La Verrerie de Dornignies fabrique tous les genres de bouteilles en teinte extra-claire, verte, foncée, et de couleurs jaune, rouge, feuille morte, etc.

La recuisson et par conséquent la solidité des bouteilles est parfaite grâce à un dispositif spécial des fourneaux à recuire.

La Société a créé de nombreux types de bouteilles.

Située à Douai, l'usine est reliée au chemin de fer du Nord par un embranchement spécial à la gare de Pont-de-la-Deule.

Il en est de même par rapport au canal de la Scarpe (affluent de l'Escaut). Elle y est reliée, à son quai, par un chemin de fer Decauville qui assure le déchargement des bateaux.

Située en plein centre de la région du Nord, elle y écoule une grande partie de ses produits. Paris, la province et l'exportation (l'Amérique du Sud, l'Algérie, la Belgique, l'Angleterre) absorbent le reste.

Une société de secours mutuels des ouvriers et employés fondée en 1912 par M. Charles Houtard, président d'honneur, groupe 180 membres.

Une cité-jardin d'un hectare et demi groupe une série d'habitations modèles isolées comprenant chacune un jardin.

La Société subventionne également plusieurs œuvres mutuelles et professionnelles de Douai.

A Gand, les Verreries de Dornignies ont obtenu un Diplôme d'Honneur.

28. — SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE ROMILLY-SUR-ANDELLE

(M. BEVIERRE, administrateur-délégué)

Romilly-sur-Andelle (Eure).



Les VERRERIES DE ROMILLY-SUR-ANDELLE, spécialisées dans la fabrication du flaconnage, exposent un lot important de flacons de parfumerie de toutes formes et de toutes contenances.

Le succès de cette exposition est pleinement justifié par l'éclat et la qualité du verre que l'œil le plus exercé ne distinguerait pas aisément du cristal et qui parvient à concurrencer ainsi les merveilleux produits de Bohême et des cristalleries les plus réputées.

En portant particulièrement son attention sur un superbe flacon d'une capacité de cinq litres, scrupuleusement examiné, le Jury n'a pu y relever la moindre trace de ce ton légèrement verdâtre ou bistre qu'il est souvent difficile de percevoir dans un verre mince, mais qui affecte presque toujours, sous de grosses épaisseurs, le verre à la soude.

Cette qualité du verre de Romilly qui a conduit ces établissements à créer, en dehors de leur spécialité, des vases à fleurs dont leur stand présente quelques beaux échantillons, suffirait à mettre en relief tout

son mérite, si nous ne devions une mention particulière à l'impec-

cabilité de sa répartition, au fini de sa taille et à l'élégance de son décor.

Satinage, gravure à la roue ou à l'acide donnent à cette vitrine un aspect des plus séduisants qui frappe le visiteur.

Les Verreries de Romilly produisent annuellement plus de 500 tonnes de verre réparti dans 15 millions de flacons.

Cette Société avait déjà obtenu dans les précédentes Expositions les récompenses suivantes :

PARIS 1900 Médaille d'Argent.

BRUXELLES 1910 Médaille d'Or.

Le Jury de Gand lui a décerné un Diplôme d'Honneur.

29. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES MÉCANIQUES CHAMPENOISES

Route de Saint-Brice, Reims (Marne).

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES MÉCANIQUES CHAMPENOISES a été fondée dans le but d'exploiter les machines brevetées Gerbaud qui substituent, entre autres avantages, le soufflage mécanique au soufflage humain, encore en usage dans les verreries.

Les principaux avantages des procédés Gerbaud sont :

1^o Diminution du prix de revient par suite de la diminution de la main-d'œuvre ;

2^o Production doublée. Alors qu'un souffleur arrive péniblement à produire 60 à 70 pièces à l'heure, la machine Gerbaud en produit à peu près le double dans le même temps ;

3^o Exécution et fabrication parfaite. L'emploi de la machine Gerbaud supprime la casse et l'irrégularité dans la fabrication ;

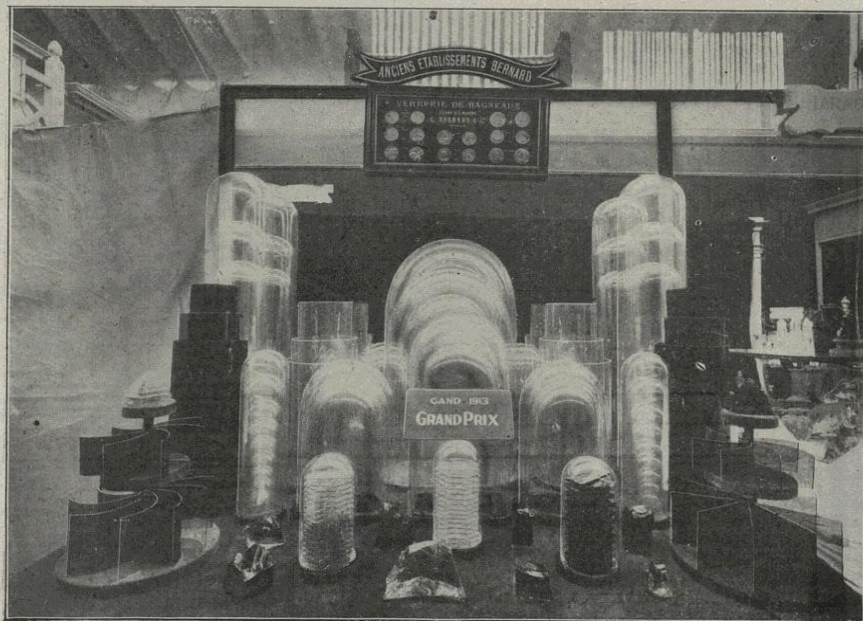
4^o Livraison rapide. La Société des Verreries mécaniques champenoises a toujours à la disposition de ses clients un stock de verre très important.

La Société, qui exposait une collection très intéressante d'échantillons de flacons, bocaux et boîtes en verre, a remporté à Gand une Médaille d'Or.

30. — SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BERNARD

Verreries de Bagneaux (Seine-et-Marne).

La SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BERNARD, qui a pour directeur M. Delastre, s'est fait remarquer à Gand par la



qualité irréprochable des produits qui composaient son stand. Cette maison avait exposé une collection de cylindres en verre, verres extra-blancs ou de couleurs pour la lunetterie, verres spéciaux pour la photographie, verres minces pour l'optique.

Aux Grands Prix déjà remportés à Milan 1906, Londres 1908, Bruxelles 1910, est encore venu s'ajouter un Diplôme de Grand Prix que lui a décerné le Jury de Gand.

31. — MM. Paul WAGRET & C^{IE}*Escaupont, par Fresnes-sur-Escaut (Nord).*

L'Exposition de MM. Paul WAGRET et Cie comportait une série de bou-



teilles d'une perfection absolue, des verres à vitre en manchons et en feuilles.

A l'Exposition d'Amsterdam, MM. Wagret et Cie avaient obtenu une Médaille d'Or, à Bruxelles 1910 un Diplôme d'Honneur. Le Jury de Gand leur a attribué un Diplôme de Grand Prix.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE
DE GAND (1913)

JURY CENTRAL DES RÉCOMPENSES

Groupe XII B. — Classe 73

CONSTITUTION DES JURYS DE CLASSE

Procès-verbal du 30 Juin 1913

Gand, le 30 juin 1913.

Après que M. le ministre de l'Industrie et du Travail eut procédé à l'installation du Jury international des Récompenses, MM. les jurés se rendirent dans la serre chaude pour y procéder à la désignation des bureaux des Jurys de Classe.

Jurés effectifs :

<i>France</i>	MM. TRIQUET (Paul), Paris. MARTIN (René), Saint-Denis (Seine).
<i>Belgique</i>	NOBLET (Paul), administrateur-directeur de la Société anonyme des Verreries de Mariemont, Haine-Saint-Pierre.
<i>Autriche</i>	ROSSUM (Léon), ancien commissaire général adjoint de la Section autrichienne à l'Exposition de Bruxelles, Bruxelles.
<i>Etats-Unis</i>	WAKTOR (Wilhelm), Gand.

Juré suppléant :

<i>France</i>	BARREZ (Charles), Paris.
---------------------	--------------------------

La présidence du Jury de la Classe 73 étant dévolue à la France, M. Charles Barrez, qui eut l'honneur de remplir ces hautes fonctions à plusieurs Expositions internationales, propose à l'assemblée d'élire, à la présidence, M. Paul Triquet, de la Maison Houdaille et Triquet. Cette proposition est approu-

vée à l'unanimité des membres présents. M. Triquet remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font de l'appeler à la présidence et promet d'apporter tout son dévouement dans l'accomplissement de son mandat. M. Barrez propose ensuite pour la vice-présidence, qui revient à la Belgique, la nomination de M. Paul Noblet, administrateur-directeur de la Société anonyme des Verreries de Mariemont à Haine Saint-Pierre, et celle de M. Léon Rossum, ancien commissaire général adjoint de la Section autrichienne à l'Exposition de Bruxelles, en qualité de secrétaire-rapporteur. Ces deux nominations sont également approuvées à l'unanimité. M. Barrez propose de soumettre à l'approbation du Commissariat général la nomination de M. Firmin Houtard de Denain (France), en qualité d'expert. Adopté.

Le bureau du Jury de la Classe 73 est donc composé comme suit :

<i>Président</i>	MM. TRIQUET (Paul).
<i>Vice-Président</i>	NOBLET (Paul).
<i>Secrétaire-Rapporteur</i> .	ROSSUM (Léon).
<i>Membres</i>	BARREZ (Charles).
—	MARTIN (René).
—	WAKTOR (Wilhelm).
<i>Juré-suppléant</i>	MISONNE (Oscar).

Le bureau du Jury ainsi composé, l'on décide de se rendre immédiatement dans la Section belge.

Avant de procéder à l'examen des stands de cette Section, M. Charles Barrez demande la parole pour une motion préjudicielle. M. le président la lui ayant donnée, M. Ch. Barrez fait appel aux souvenirs de ses collègues M. Noblet et M. René Martin, qu'il eut l'honneur de seconder, comme juré titulaire de la France, dans le Jury international de la Classe 73 à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1910. Il rend un hommage ému à la mémoire du très distingué et très regretté disparu, M. Léon Mondron, qui présida avec tant d'autorité et de compétence aux opérations de ce même Jury. Il rappelle la part si active et prépondérante que prit dans ces travaux M. J. Henin, alors secrétaire-rapporteur du Jury international de la Classe 73. Il propose aux membres du Jury de demander à notre vice-président M. Noblet d'être leur interprète à tous auprès de M. Henin pour lui transmettre, avec les respectueux souvenirs de ses anciens collègues de 1910, l'hommage de haute déférence du Jury international de la Classe 73 à l'Exposition de Gand de 1913.

M. Paul Noblet remercie M. Charles Barrez des sentiments qu'il vient d'exprimer à l'égard du regretté M. Léon Mondron et de la sympathie qu'il témoigne à M. Jules Henin. Il s'associe de tout cœur aux sentiments de regrets exprimés à l'égard de M. Léon Mondron et se fera un plaisir de transmettre à M. Jules Henin les sympathies de tous les membres du Jury de la Classe 73 à l'Exposition de Gand. (*Vifs applaudissements.*)

MM. les jurés se rendent ensuite dans la Section belge et y examinent les superbes stands de la Collectivité des maîtres de Verreries belges, de la Société anonyme des Glaces de Charleroi, à Roux, et de la Collectivité des Glaceries belges.

Ils passent ensuite dans la Section française où ils examinent les divers stands de cette même Classe, dont M. Ch. Barrez est le président, MM. Depinoix et Houdaille les vice-présidents, et M. Martin le secrétaire-trésorier.

A 6 h. 30, MM. les jurés décident d'interrompre leurs opérations et de les reprendre le lendemain à 10 heures.

Le Vice-Président :

NOBLET (Paul).

Le Président :

TRIQUET (Paul).

Le Secrétaire-Rapporteur :

ROSSUM (Léon).

Les Membres :

BARREZ (Charles), MARTIN (René), WAKTOR (W.).

Jury International des Récompenses

Groupe XII B. — Classe 73

Procès-verbal du 1^{er} Juillet 1913.

Gand, le 1^{er} juillet 1913.

La séance est ouverte à 10 heures. Le Jury se réunit dans la Classe 73 de la Section française. Etaient présents :

<i>Président</i>	MM. TRIQUET (Paul).
<i>Vice-Président</i>	NOBLET (Paul).
<i>Secrétaire-Rapporteur</i> .	ROSSUM (Léon).
<i>Membres</i>	BARREZ (Charles).
—	MARTIN (René).
—	WAKTOR (W.).
<i>Expert</i>	HOUTARD (Firmin).

Le Jury achève l'examen des produits exposés dans la Classe 73 française. Les industries qui y sont représentées comprennent les produits les plus divers, depuis les matières premières spéciales à la verrerie et les matériels et procédés de fabrication des verres et cristaux, jusqu'aux plus fins verres d'optique, en passant par les verres à vitres blancs et de couleurs, verres bombés, les glaces brutes et argentées pour dallage, verres à reliefs; la gobeletterie dans toutes ses formes; la verrerie artistique, les bouteilles, les émaux, les mosaïques sur verre, etc.

Cet examen terminé, les membres du Jury se rendent dans les Sections étrangères dans lesquelles des produits appartenant à la Classe 73 leur sont signalés, et notamment dans les Sections allemande, autrichienne et des Etats-Unis. L'exposant qui leur est signalé dans la Section roumaine n'est pas installé et ne possède pas encore ses produits.

La séance est suspendue à midi; elle est reprise à 2 h. 30. Les jurés se réunissent dans l'une des salles de la Classe 73 et procèdent aux préliminaires du dressement de l'état indicatif des récompenses pour lesquelles les exposants de la Classe 73 sont proposés par le Jury de cette Classe.

La séance est levée à 7 heures et l'on décide de la reprendre le lendemain à 2 heures.

Le Vice-Président :
NOBLET (Paul).

Le Président :
TRIQUET (Paul).

Le Secrétaire-Rapporteur :
ROSSUM (Léon).

Les Membres :
BARREZ (Charles), MARTIN (René), WAKTOR (W.),
HOUTARD (Firmin), *expert*.

Procès-verbal du 2 Juillet 1913.

Gand, le 2 juillet 1913.

La séance est ouverte à 2 heures, Le Jury international se réunit dans la Classe 73 de la Section française. Etaient présents :

<i>Président</i>	MM TRIQUET (Paul).
<i>Vice-Président</i>	NOBLET (Paul).
<i>Secrétaire-Rapporteur</i> .	ROSSUM (Léon).
<i>Membres</i>	MARTIN (René).
—	BARREZ (Charles).
—	MISONNE (Oscar).
<i>Expert</i>	HOUTARD (Firmin).

Le Jury procède à l'établissement des feuilles de récompenses et au collationnement des noms des exposants, des collaborateurs et des coopérateurs.

Tous les questionnaires n'étant pas rentrés, il est décidé qu'il sera fait mention sur les états de récompenses de la liste supplémentaire qui sera ultérieurement présentée au Jury de Groupe, lorsque ces feuilles de questionnaires lui parviendront.

M. le vice-président Noblet voudra bien se tenir en communication avec M. le président Triquet pour toutes les relations concernant la fin des opérations du Jury.

Toutes les opérations du Jury international des Récompenses de la Classe 73 étant terminées, M. le président réunit en double exemplaire toutes les listes de récompenses proposées par le Jury pour les exposants, collaborateurs et coopérateurs de cette Classe, les place sous enveloppe et y annexe le procès-verbal de chacune des séances. Il se charge de faire parvenir ces documents, à M. le commissaire général du gouvernement belge.

Tous les documents ayant été dressés en triple exemplaire, M. le président conservera chez lui une copie de chacun des documents remis.

La séance est levée à 5 h. 30.

Le Vice-Président :

NOBLET (Paul).

Le Président :

TRIQUET (Paul).

Le Secrétaire-Rapporteur :

ROSSUM (Léon).

Les Membres :

BARREZ (Charles), MARTIN (René), MISONNE (Oscar), HOUTARD (Firmin).

RÉCOMPENSES GAND

APPERT Frères	Grand Prix.
CHAPPUY	—
COMPAGNIE DE LA PERLE	—
SAINT-GOBAIN, RECQUIGNIES, BOUSSOIS	—
COMPAGNIE VERRES SPÉCIAUX DU NORD (Despret)	—
DAUM.....	—
DEPINOIX	—
DESPRET (au titre personnel)	—
DE VEZ	—
HARANT et GUIGNARD	—
SAINT-GOBAIN, CHAUNY-CIREY	—
MILLET	—
VERRERIES DE BAGNEAUX	—
WAGRET.....	—

DORIGNIES	Diplôme d'Honneur.
ROMILLY-SUR-ANDELLE	—
ARENT (F.)	—
GOSSELIN	—
POUTRAIN-DECROUEZ	Médaille d'Or.
RICHARD	—
VERRERIES MÉCANIQUES CHAMPENOISES	—
BELLEFILLE	Médaille d'Argent.
DOMEC	—
GERBAUD	—
GODIN	—
NUSBAUMER	—
MARTIN (R.)	Hors Concours Membre du Jury.
HOUDAILLE et TRIQUET	—
BARREZ	Hors Concours Jury supplém.
HOUTARD	Hors Concours Expert

CONCLUSION

Comme le disait si justement dans une de ses premières circulaires M. Charles Barrez, président de la Classe 73, l'Exposition de Gand avait un intérêt tout particulier et a eu un succès tout particulier parce qu'elle était la dernière manifestation belge pendant au moins une période de dix années.

Il est donc superflu d'insister sur son importance au point de vue général. Cependant, qu'il me soit permis de regretter que la participation étrangère en ce qui concerne la Classe 73 ait été si peu importante. Le lecteur a pu se rendre compte, en parcourant le chapitre relatif au Jury, que véritablement les deux seules nations qui ont eu quelque importance au point de vue verres et cristaux sont la Belgique et la France, et, si brillants qu'aient été les différents groupements collectifs belges, une façon d'exposer plus personnelle ou plus individuelle eût donné une indication plus nette de la puissance et du merveilleux développement de l'industrie verrière dans ce pays voisin.

Au point de vue français, il est juste de reconnaître, et nous nous reporterons encore une fois au tableau récapitulatif des récompenses, que le grand effort fait par les différents exposants justifie largement le grand nombre de

récompenses réservé à la France et ce n'est pas sans une satisfaction légitime que nous l'avons constaté.

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont bien voulu faciliter ma tâche en me permettant de recourir aux documents qui ont pu donner quelque intérêt à ce rapport.

Nous écrivions, il y a quelques années déjà, au sujet de l'Exposition de Milan 1906: « Le grand succès remporté par la France nous a paru être dû plus au haut degré de perfection auquel elle est parvenue qu'à un nouvel effort. Nous souhaitons que les autres Expositions nous donnent une autre impression et nous ajoutons que nous en avons, non pas seulement l'espérance, mais la conviction. »

Nous sommes heureux aujourd'hui de constater la nouvelle et retentissante victoire pacifique de la France à Gand; elle est due, à n'en point douter, aux nouveaux efforts de notre beau pays.

La France possède une telle réserve d'énergie et de puissance !...

DEVAMBEZ, PARIS.

